

L'islam, une religion parfaite

Par l'illustre érudit, le cheikh
**Mouhammed El Amîn Ibn Mouhammed El
Moukhtêr Ach-Chanqîti
-Puisse Allâh lui accorder Sa vaste miséricorde-**

Traduit de l'arabe, préfacé, et annoté par
Aboû Fahîma 'Abd Ar-Rahmên AYAD

Enseignant-chercheur en sciences du langage
Études doctorales en lexicologie et sémantique
Études supérieures en sciences islamiques
Études universitaires en traduction

Première édition

1^{ière} édition, 1437/2016

© Tous droits de reproduction réservés, sauf pour distribution gratuite sans rien modifier du texte.

Pour toutes questions, suggestions, ou erreurs, veuillez nous contacter à l'adresse suivante:
islam.traduction@gmail.com

Pour lire ce livre sur la toile, se rendre sur :
<http://kabyliesounna.com/>
<http://markaz-al-jamaa.be/>

Le Prophète -prière et salut d'Allâh sur lui- énonce :
« *Celui qui guide vers une bonne action, aura l'égal du salaire de celui qui la fait.* » Rapporté par Mouslim.

Cette épître est la propriété de tous les musulmans. Frères et sœurs lecteurs et lectrice ! Si vous désirez être récompensés de votre vivant, de même qu'après votre mort, contribuez donc à la publication de ce très bénéfique livre. Mais à condition de ne rien en modifier ni supprimer. Certes Allâh n'égare pas le salaire des bienfaisants.

*AU NOM D'ALLÂH
LE TOUT-MISÉRICORDIEUX, LE
TRÈS-MISÉRICORDIEUX*

Préface

Toutes les louanges appartiennent à Allâh,
Le Seigneur de l'univers, qui a dit:

﴿وَأَنَّ هَذَا صِرَاطِي مُسْتَقِيمًا فَاتَّبِعُوهُ وَلَا تَتَّبِعُوا السُّبُلَ فَتَفَرَّقَ بِكُمْ
عَنْ سَبِيلِهِ﴾ [الأنعام: 153].

((Et voilà Mon chemin dans toute sa rectitude, suivez-le donc; et ne suivez pas les sentiers qui vous écartent de Sa voie.)) El An'êm (Les Bestiaux), v. 153. L'imam At-Tabarî -qu'Allâh lui fasse miséricorde- a dit: «Cela veut dire Son sentier et Sa **religion** qu'Il a agréées à ses serviteurs. Il est tout droit, ne présentant aucune déviance par rapport à la vérité. Pratiquez-le donc, et faites-en une Voie pour vous à emprunter; et suivez-le!»¹

Et que les prières et le salut d'Allâh soient sur Son ultime Messenger et Prophète: Mouḥammed, qui est envoyé en miséricorde pour le monde, qui a dit:

«مَنْ قَالَ حِينَ يَسْمَعُ النِّدَاءَ رَضِيْتُ بِاللَّهِ رَبًّا، وَمُحَمَّدٍ رَسُولًا،
وَبِالْإِسْلَامِ دِينًا. غُفِرَ لَهُ ذَنْبُهُ».

«Quiconque dit, quand il entend l'appel à la prière: J'agréé Allâh pour Seigneur, Mouḥammed pour Messenger, et l'islam pour religion, Allâh lui absoudra ses péchés.»² Et qui a aussi dit:

¹Exégèse d'At-Tabarî, la sourate El An'êm, v. 153.

²Hadith rapporté par Mouslim (*El Moukhtaṣar: Le Concentré*) n° 200.

«ذَاقَ طَعْمَ الْإِيمَانِ : مَنْ رَضِيَ بِاللَّهِ رَبًّا، وَبِالْإِسْلَامِ دِينًا، وَبِمُحَمَّدٍ رَسُولًا».

«Goûtera certes la saveur de la foi quiconque agréé Allâh pour Seigneur, l'islam pour religion et Mouḥammed pour Messager.»³

L'illustre imam Ibn El Qayyim -qu'Allâh lui fasse miséricorde- a dit: «Ces deux hadiths, tous les niveaux de **la religion** gravitent autour d'eux (...) Quant au fait d'agréer **la religion** d'Allâh: quand celle-ci annonce [une vérité] ou un jugement, ordonne une chose ou en interdit une autre, [le musulman] se doit alors de l'agréer entièrement, au point qu'il n'en reste dans son cœur la moindre gêne. Bien au contraire, il se soumettra à ce jugement de la manière la plus ferme, même s'il est contraire à ce que son âme désire et aspire, ou à ce que son imam, son cheikh et son groupe suivis conçoivent...»⁴

En effet, Allâh -à Lui la pureté- a agréé **l'islam** comme ultime **religion** pour le monde entier. Notre Seigneur -Tout-Puissant- a dit:

﴿الْيَوْمَ أَكْمَلْتُ لَكُمْ دِينَكُمْ وَأَتَمَمْتُ عَلَيْكُمْ نِعْمَتِي وَرَضَيْتُ لَكُمْ الْإِسْلَامَ دِينًا﴾ [المائدة: 3].

((Aujourd'hui, J'ai parachevé pour vous votre religion, et J'ai accompli sur vous Mon bienfait. Et J'ai agréé l'islam comme religion pour vous))

³Hadith rapporté par Mouslim, n °34.

⁴*Madêridj As-Sêlikîn (Les sentiers des itinérants)*, d'Ibn El Qayyim, vol. 2, pp.172-173.

El Mè'ida (La Table Servie), v. 3.

C'est ainsi que l'agrément de l'homme, qu'il conçoit et prononce pour cette **religion**, vient en fait comme conséquence de l'Agrément divin. C'est un pacte et un engagement que le serviteur contracte avec son créateur -Très-Haut soit-Il-. Il vivra toute sa vie et mourra en le respectant et en appliquant toutes les clauses qui y sont contenues. Ces clauses ne sont autre chose que les injonctions et les interdits divins et prophétiques, exprimés dans le Qour'ên et la Sounna.

Il s'agit de deux références capitales, qui, par la conjugaison avec la pratique des compagnons, elles fondent **la religion musulmane** toute entière. Voilà dans quoi consiste l'engagement du musulman envers son Seigneur: C'est d'appliquer le Qour'ên et la Sounna suivant la pratique des compagnons -qu'Allâh les agrée-. Et c'est tout justement dans ce triple dimensionnel inexorable que le musulman vit sa **religion**. Aucune dimension ne peut en aucun cas être mise à jamais à l'écart des autres ni en être appliquée tout le temps seule, sans les autres.

Les Gens de la Sounna expriment cette réalité tridimensionnelle de la pratique de **la religion islamique** par le terme de *suivi des pieux prédécesseurs*. Et c'est en effet dans ce suivi-même que **l'islam** jouit de toutes ses ressources et ses forces, et se vit dans toute sa plénitude. C'est seulement ainsi qu'il soit **une religion parfaite**.⁵

⁵Pour le sujet des pieux prédécesseurs (As-Salaf As-Sâlih), lire ma traduction *Le suivi des pieux prédécesseurs, une voie*

Dans ce livre que vous avez entre les mains, l'auteur, l'éminent savant Mouḥammed El Amîn Ach-Chanqîfî -qu'Allâh lui accorde Sa vaste miséricorde-, déploie son talent de savant salafi, expert dans l'exégèse du Qur'ân, afin d'expliquer, à la lumière de quantité de versets et de hadiths, pourquoi et comment **l'islam** est une religion parfaite. Dire que **l'islam** est parfait revient inéluctablement à confirmer qu'il convient à toutes les époques et dans toutes les régions du monde.

Les chers lecteurs et lectrices verront, en parcourant attentivement la lecture de cet ouvrage, émerger des idées nouvelles, savamment argumentées, sur la vérité de **l'islam** et sa capacité à répondre aux besoins vitaux les plus éminemment élémentaires de l'être humain. C'est de toute évidence une nouvelle opportunité que nous offre l'auteur pour prendre conscience de la perfection de cette **religion**... Puisse Allâh accepter notre travail, faire qu'il soit sincèrement voué à Lui, et le rendre utile aux gens, êmîn!

Et louange à Allâh, Le Seigneur de l'univers.

Aboû Fahîma 'Abd Ar-Rahmên Ayad
Le mercredi, 06 Dhou l-Qi'da 1437
Correspondant au 06/08/2016 G.
Courriel: aboufahimaayad@gmail.com

qui mène à la vraie réforme et au salut, disponible sur
<http://markaz-al-jamaa.be/le-suivi-des-pieux-predecesseurs-2/>

Au Nom d'Allâh Le Tout-Miséricordieux Le Très-Miséricordieux

Louange à Allâh, Le Seigneur de l'univers.
Et prière et salut sur notre Prophète, sur sa famille, ses compagnons et sur tous ceux qui prônent sa prédication jusqu'au jour du Jugement.

Ceci dit, ce livre constitue à l'origine une conférence que j'avais dispensée dans la mosquée prophétique suite à la demande du roi du Maroc. Ensuite un de mes frères m'a demandé de la reconstituer afin de la publier, et j'ai donc répondu favorablement à son attente, tout en espérant qu'Allâh fasse en profiter les gens.

Allâh -Très-Haut soit-Il- a dit :

﴿الْيَوْمَ أَكْمَلْتُ لَكُمْ دِينَكُمْ وَأَتَمَمْتُ عَلَيْكُمْ نِعْمَتِي وَرَضَيْتُ لَكُمْ
الْإِسْلَامَ دِينًا﴾ [المائدة: 3].

((Aujourd'hui, J'ai parachevé pour vous votre religion, et J'ai accompli sur vous Mon bienfait. Et J'ai agréé l'islam comme religion pour vous))
El Mè'ida (La Table servie), v. 3. Ce jour-là est le jour de 'Arafa. Il a coïncidé avec un vendredi durant le pèlerinage de l'Adieu. Ce noble verset⁶

⁶Tel que cela est stipulé dans le hadith de 'Oumar Ibn El Khattâb, unanimement jugé authentique: El Boukhârî, livre de la foi, recueil « Augmentation et diminution de la foi », n°

est révélé alors que le Prophète -sur lui la prière et le salut- était debout sur le mont 'Arafa, dans l'après-midi de ce jour. Le Prophète -sur lui le salut- a vécu quatre-vingt et une nuit après la descente de ce verset. Allâh -Très-Haut- y déclare qu'Il a parachevé pour nous notre **religion**. Ainsi rien ne lui manque, et elle n'a en aucun cas besoin d'être augmentée. C'est pourquoi Allâh a fait que notre Prophète soit le dernier de tous les Prophètes. Puisse Allâh prier sur eux et les saluer tous.

Aussi, dans ce verset, Allâh stipule qu'Il a agréé que **l'islam** soit notre religion, et que ceci ne le courroucera jamais. Et c'est d'ailleurs pour cette raison qu'Il a également énoncé qu'Il n'acceptera de personne aucune religion à part **l'islam**; Il a dit -qu'Il soit Très-Haut-:

﴿وَمَنْ يَبْتَغِ غَيْرَ الْإِسْلَامِ دِينًا فَلَنْ يُقْبَلَ مِنْهُ وَهُوَ فِي الْآخِرَةِ مِنَ الْخَاسِرِينَ﴾ [آل عمران: 85]؛ ﴿إِنَّ الدِّينَ عِنْدَ اللَّهِ الْإِسْلَامُ﴾ [آل عمران: 19].

((Et quiconque désire une religion autre que l'islam, elle ne lui sera point agréée, et il sera, dans l'au-delà parmi les perdants!)) Êl 'Imrân (La Famille d'Imran), v. 85; et Il a aussi dit **((Certes, la religion acceptée d'Allâh, c'est l'islam!))** Êl 'Imrân (La Famille d'Imran), v. 19. Il y a, à cet effet, dans

1/17, et Mouslim, livre de l'exégèse, 4/2312, n° du hadith 3017.

le fait d'avoir accompli la **religion** et d'avoir éclairci ses lois, tous les bienfaits contenus dans les deux demeures: [l'ici-bas et l'au-delà]. Et voilà pour quoi Il a dit:

﴿وَأَتَمَّمْتُ عَلَيْكُمْ نِعْمَتِي﴾ [المائدة: 3].

((et J'ai accompli sur vous Mon bienfait.)) El Mè'ida (La Table Servie), v. 3.

Ce noble verset est en fait un texte explicite que la **religion musulmane** ne laisse de clarifier et de démontrer aucune chose, quelque soit-elle, dont les hommes ont besoin, autant dans le bas monde que dans l'au-delà.

Et nous allons ci-après illustrer ceci en exposant dix thèmes extrêmement importants, autour desquels est axé la vie mondaine. Ces sont des thèmes qui intéressent tout le monde dans les deux demeures, l'ici-bas et l'au-delà. Et il y a en plus dans quelques uns de ces thèmes un rappel de tous les autres.

Le premier thème: L'unicité (le *Tewhîd*).

Le deuxième: L'exhortation.

Le troisième: La différence entre les bonnes et mauvaises œuvres.

Le quatrième: Se référer à un régime autre que celui de la noble charia.

Le cinquième: Les circonstances du vivre-ensemble entre les membres de la société.

Le sixième: l'économie.

Le septième: la politique.

Le huitième: Le problème de la tyrannie des mécréants envers les musulmans.

Le neuvième: Le problème de la faiblesse des musulmans en nombre et en équipement pour résister aux mécréants.

Le dixième: Le problème de la divergence des cœurs chez les membres de la société.

Nous allons aussi préconiser le remède à ces problèmes que l'on prendra du Qur'ên... Et passons maintenant à une prompt désignation de l'ensemble de ces thèmes que je clarifierai en m'appuyant sur le Qur'ên, qui celui-ci même en fera allusion à d'autres références.

1. Concernant le premier thème:

L'unicité ou *tewhîd*

Cette dernière est décidément connue, par l'étude du Qur'ân, qu'elle est répartie en trois types.

Le premier type est l'unicité du Tout-Puissant dans Sa Seigneurie:

Cette catégorie de *tewhîd*, la saine nature de tous les doués de raison est disposée à la reconnaître. Allâh -qu'Il soit Très-Haut- a dit:

﴿وَلَيْن سَأَلْتَهُمْ مَنْ خَلَقَهُمْ لَيَقُولُنَّ اللَّهُ﴾ [الزحرف: 87].

((Et si tu les interrogés qui les a créés, ils diront très certainement: «C'est Allâh!»)) Az-Zoukhrouf (L'Ornement), v. 87; et Il a également dit:

﴿قُلْ مَنْ يَرْزُقُكُمْ مِنَ السَّمَاءِ وَالْأَرْضِ أَمَّنْ يَمْلِكُ السَّمْعَ وَالْأَبْصَارَ﴾

((Dis: «Qui vous accorde la subsistance, du ciel et de la terre? N'est-ce pas Celui qui détient l'ouïe

et la vue...») Jusqu'à Son dire:

﴿فَقُلْ أَفَلَا تَتَّقُونَ﴾ [يونس: 31].

((Ne Le craignez-vous donc pas?!)) Yoûnous (Jonas), v. 31. Et les versets dans ce sens sont nombreux.

Tandis que la réfutation du Pharaon de ce type d'unicité dans sa parole:

﴿قَالَ فِرْعَوْنُ وَمَا رَبُّ الْعَالَمِينَ﴾ [الشعراء: 23].

((«et qu'est-ce que le Seigneur de l'univers?» Dis Pharaon.)) Ach-Cou'arâ' (Les Poètes), v. 23, cela n'est qu'obstination et négation de sa part. La preuve en est dans la parole [de Moïse]:

﴿قَالَ لَقَدْ عَلِمْتَمَا أَنْزَلَ هَؤُلَاءِ إِلَّا رَبُّ السَّمَوَاتِ وَالْأَرْضِ

بَصَائِرُ﴾ [الإسراء: 102].

((Il dit: «Tu sais fort bien que ces choses (les miracles), seul Le Seigneur des ciels et de la terre les a fait descendre, comme autant de preuves illuminantes...»)) El Isrâ' (Le Voyage Nocturne), v. 102, ainsi que Sa Parole:

﴿وَجَحَدُوا بِهَا وَاسْتَيْقَنَتْهَا أَنفُسُهُمْ ظُلْمًا وَعُلُوًّا﴾ [النمل: 14].

((Ils les nièrent injustement et orgueilleusement, tandis qu'en eux-mêmes, ils y croyaient avec certitude.)) An-Neml (Les Fourmis), v. 14.

Et c'est pourquoi le Qur'en révélait l'établissement de ce genre de *tewhîd* sous des formes interrogatives assertives^z, telle que sa Parole -Très-Haut soit-Il-:

﴿أَفِي اللَّهِ شَكٌّ﴾ [إبراهيم:10]،

((«Y a-t-il un doute au sujet d'Allâh...?») Ibrâhîm (Abraham), v. 10; et Sa Parole:

﴿قُلْ أَغَيْرَ اللَّهِ أَبْغِي رَبًّا وَهُوَ رَبُّ كُلِّ شَيْءٍ﴾ [الأنعام:164]،

((Dis: «Cherchais-je un autre Seigneur qu'Allâh, alors qu'Il est Le Seigneur de toute chose?!») El An'êm (Les Bestiaux), v. 164; et Sa Parole:

﴿قُلْ مَنْ رَبُّ السَّمَوَاتِ وَالْأَرْضِ قُلِ اللَّهُ﴾ [الرعد:14].

((Dis: «Qui est le Seigneur des cieus et de la terre?» Dis: «C'est Allâh!») Ar-Ra'd (Le Tonnerre), v. 16, ainsi que d'autres versets de même rapport. Et cela parce qu'ils affirment tous ce genre d'unicité: [La Seigneurie divine].

Ce type de *tewhîd* n'a par contre pas servi aux mécréants, car ils n'unifient pas Allâh - Puissant et Très-Haut soit-Il- dans l'adoration, tel qu'Il a dit:

﴿وَمَا يُؤْمِنُ أَكْثَرُهُمْ بِاللَّهِ إِلَّا وَهُمْ مُشْرِكُونَ﴾ [يوسف:106]،

((Et la plupart d'entre eux ne croient en Allâh,

^zLa forme assertive ou assertée est un procédé d'affirmation linguistique. ADLT (L'auteur de la traduction).

qu'en Lui donnant des associés.)) Yoûçouf (Joseph), v. 106; et:

﴿وَمَا نَعْبُدُهُمْ إِلَّا لِيُقَرِّبُونَا إِلَى اللَّهِ زُلْفَى﴾ [الزمر:3]،

((«Nous ne les adorons que pour qu'ils nous rapprochent davantage d'Allâh»)) Az-Zoumer (Les Groupes), v. 3; et:

﴿وَيَقُولُونَ هَؤُلَاءِ شُفَعَاؤُنَا عِنْدَ اللَّهِ قَالَ أَتَتَّبِعُونَ اللَّهَ بِمَا لَا يَعْلَمُ﴾.

((et disent: «Ceux-ci sont nos intercesseurs auprès d'Allâh» Dis: «Informez-vous Allâh de ce qu'Il ne connaît pas...?»)) Yoûnous (Jonas), v. 18.

Le deuxième type est l'unicité d'Allâh dans l'adoration, -Puissant et Très-Haut soit-Il:-

C'est à son sujet qu'ont eu lieu toutes les guerres entre les Prophètes et les nations. Et c'est pour sa réalisation que sont envoyés tous les Prophètes. Sa résultante est contenue dans la signification de l'attestation de foi *lê ilêha illa Allâh: nul n'est digne d'être adoré si ce n'est Allâh*. Ce type est constitué de deux fondements qui sont la négation et l'affirmation, comprises dans ladite attestation.

Le sens de la négation est de désavouer toute espèce adorée en dehors d'Allâh -Très-Haut. Cela dans toutes les catégories d'adoration, quelle qu'elle en soit. Et le sens de l'affirmation est de Lui rendre à Lui seul -Puissant et Très-Haut- tous les

genres d'adoration, conformément à ce qu'Il a légiféré pour Son culte. Le Qur'ân en plus grande partie institue ce type d'unicité. En voici quelques versets:

﴿وَلَقَدْ بَعَثْنَا فِي كُلِّ أُمَّةٍ رَسُولًا أَنِ اعْبُدُوا اللَّهَ وَاجْتَنِبُوا الطَّاغُوتَ﴾
[النحل:36]،

((Nous avons envoyé dans chaque communauté un Messager leur disant: « Adorez Allâh et écartez-vous du tâghoût⁸)) An-Nehl (Les Abeilles), v. 36; et:

﴿وَمَا أَرْسَلْنَا مِنْ قَبْلِكَ مِنْ رَسُولٍ إِلَّا نُوحِي إِلَيْهِ أَنَّهُ لَا إِلَهَ إِلَّا أَنَا فَاعْبُدُونِ﴾ [الأنبياء:25]،

((Et Nous n'avons envoyé avant toi aucun Messager sans que Nous ne lui ayons révélé qu'«il n'y a point de divinité en dehors de Moi. Adorez-Moi donc!»)) El Anbiyê' (Les Prophètes), v. 25; et:

﴿وَاسْأَلْ مَنْ أَرْسَلْنَا مِنْ قَبْلِكَ مِنْ رُسُلِنَا أَجَعَلْنَا مِنْ دُونِ الرَّحْمَنِ آلِهَةً يُعْبُدُونَ﴾ [الزخرف:45]،

⁸Terme arabe et islamique signifiant « toute chose par laquelle l'homme dépasse ses limites, telle que ce que l'on adore, que l'on suit ou à laquelle on obéit en dehors d'Allâh ». Consulter ma traduction *Le jugement religieux concernant les festins et offrandes réalisés autour des tombes*. ADLT (L'auteur de la traduction).

((Et demande à ceux de Nos Messagers que Nous avons envoyés avant toi, si Nous avons institué, en dehors du Tout-Miséricordieux, des divinités à adorer?)) Az-Zoukhrouf (L'Ornement), v. 45; et:

﴿قُلْ إِنَّمَا يُوحَىٰ إِلَيَّ أَنَّمَا إِلَهُكُمُ إِلَهٌ وَاحِدٌ فَهَلْ أَنْتُمْ مُسْلِمُونَ﴾

[الأنبياء: 108].

((Dis: «Voilà ce qui m'est révélé: Votre Adoré est un Adoré unique; y êtes-vous soumis?»)) El Anbiyê' (Les Prophètes), v. 108. Et ainsi les verset en ce sens sont très nombreux.

Le troisième type, c'est l'unicité d'Allâh Puissant et Très-Haut soit-Il dans ses Noms et Attributs:

Ce genre d'unicité se fonde sur deux fondements, tel que cela est démontré par Le - Tout-Puissant-

Le premier fondement consiste à épurer Allâh -qu'Il soit Très-Haut- de toute notion de ressemblance avec des attributs humains ou de toute autre créature.

Et le second fondement consiste dans la foi à tous les attributs dont Allâh s'est servi pour Se qualifier Soi-même, et aussi à ceux par lesquels Son Messager -salut sur lui- l'a décrit. Croire à ces attributs descriptifs de manière réelle non allégorique ou métaphorique, et de la façon la plus

convenable, correspondant à la Perfection et à la Majesté divine.

D'ailleurs il est une évidence qu'aucun grand connaisseur d'Allâh ne saura Le décrire tel que Lui-même l'a fait. Aussi, nul plus grand connaisseur de Lui, hormis Allâh, ne pourra Le décrire comme l'a fait le Prophète. Ainsi Allâh - Puissance et Majesté à Lui- dit de Lui-même:

﴿أَأَنْتُمْ أَعْلَمُ أَمَ اللَّهُ﴾ [البقرة:140].

((«Êtes-vous plus savants ou Allâh?») El Baqara (La Vache), v. 140. Et Il dit également au sujet de Son Messager -prière et salut d'Allâh sur lui:

﴿وَمَا يَنْطِقُ عَنِ الْهَوَىٰ ۗ إِنْ هُوَ إِلَّا وَحْيٌ يُوحَىٰ﴾ [النجم:3-4].

((et il ne prononce rien sous l'effet de la passion • ce n'est rien d'autre qu'une Révélation inspirée.)) An-Nedjm (L'Étoile), v. 3-4.

De plus, Allâh -Très-Haut soit-Il- a d'une part fait montre qu'Il nie toute ressemblance à Son égard en disant:

﴿لَيْسَ كَمِثْلِهِ شَيْءٌ﴾ [الشورى:11],

((Rien ne Lui ressemble;)) Ach-Choûrâ (La Consultation), v. 11; et a d'autre part montré qu'Il affirme Ses Attributs par Son dire:

﴿وَهُوَ السَّمِيعُ الْبَصِيرُ﴾ [الشورى:11].

((et c'est Lui L'Audient, Le Clairvoyant.)) Ach-Choûrâ (La Consultation), v. 11.

De ce fait, le début de ce verset détermine la non-négation des Attributs divins. Il ressort ainsi du verset qu'il est une obligation de confirmer les Attributs, de façon réelle et sans anthropomorphisme⁹; et de nier toute forme d'anthropomorphisme sans tout aussi basculer dans la négation des Attributs divins¹⁰.

Allâh a également mis en évidence l'incapacité des créatures d'avoir une connaissance parfaite de Lui -Puissant et Très-Haut soit-Il-; Il a dit:

⁹Signalons au passage que le terme *anthropomorphisme* est assez restreint et ne remplit pas le sens complet du terme arabe *têmathîl*. Celui-ci étant synonyme de ressemblance et d'assimilation à toute entité créée, et non seulement à l'entité humaine tel que le désigne le terme d'*anthropomorphisme*. ADLT (L'auteur de la traduction).

¹⁰C'est bien cela la croyance des Gens de la Sounna et du Groupe au sujet des Attributs divins. Elle se situe dans une position médiane, entre les négationnistes (*el mou'attila*) d'un côté, et les anthropomorphistes (*el mouchabbihâ*) de l'autre côté. Cette croyance est de très près comprise dans la Parole d'Allâh -Très-Haut-: **﴿وَكَذَلِكَ جَعَلْنَاكُمْ أُمَّةً وَسَطًا﴾** الآية.

[143:البقرة]; **((et ainsi Nous avons fait de vous une Nation de juste-milieu))** El Baqara (La Vache), v. 143. Lire pour de plus amples détails sur le sujet des Attributs divins, ma traduction *La croyance d'El Wêcitiyya*, du cheikh de l'islam Ibn Teymiyya, et *La croyance d'At-Tahêwiyya*, de l'Imam At-Tahêwî -qu'Allâh leur fasse miséricorde-, éditées aux éditions Zeino, Paris. ADLT.

﴿يَعْلَمُ مَا بَيْنَ أَيْدِيهِمْ وَمَا خَلْفَهُمْ وَلَا يُحِيطُونَ بِهِ عِلْمًا﴾

[طه:110].

((Il connaît ce qui est devant eux et ce qui est derrière eux, alors qu'eux ne Le cernent pas de leur science.)) Tâha, v. 11.

2. Concernant le deuxième thème: L'exhortation

Les oulémas sont unanimes à concevoir qu'Allâh -Très-Haut- n'a point fait descendre du ciel vers la terre une plus grande exhortation que celle de l'observation et du savoir. Cette dernière consiste à ce que l'homme ait conscience que son Seigneur -Puissant et Très-Haut soit-Il- est tout à fait Observateur [de ce qu'il fait]; qu'Il est aussi connaisseur de ce qu'il cache comme de ce qu'il montre.

Les savants ont illustré cette très grande exhortation et cette immense admonestation par un exemple qui [tellement est très fort] fait que les choses rationnelles deviennent sensorielles; ils disent: Supposons qu'un roi effusant abondamment le sang et tuant les hommes, qu'il est cruel et impitoyable; son bourreau se tient debout le plus près de lui, et la peau en cuir à

mettre sous le condamné à mort est déployée, et l'épée coule de sang; et tout autour du roi sont présentes ses filles et ses épouses... Dans un tel cas, un des présents dans la scène pourrait-il imaginer de faire du mal ou d'accomplir un acte illicite envers les filles de ce roi ou ses femmes alors que celui-ci en est conscient et le regarde?! Certainement non. Et cela n'est pas possible, et c'est à Allâh qu'appartient la plus suprême parabole¹¹. Bien au contraire, tous les gens qui y sont présents en seront effrayés. Leurs cœurs seront complètement soumis au roi. Leurs yeux seront humbles et leurs membres immobiles. Le plus fort de leur souhaits en sera de rester sains et saufs. Sans aucun doute, et c'est bien à Allâh qu'appartient la plus suprême parabole, Allâh - Puissant et Très-Haut- a un savoir et une connaissance des chose énormément plus grands et plus vastes par rapport à ce roi. Il en est tout

¹¹Cet énoncé est la traduction littérale d'une expression idiomatique arabe utilisée par les savants quand ils émettent des exemples établissant une comparaison dont le comparé serait Allâh -Très-Haut- et le comparant serait l'homme. L'asymétrie la plus totale, et à tous les égards, se trouvant entre les deux rend la comparaison inappropriée et impropre. Ainsi, les savants, afin d'épurer l'Être d'Allâh - Exalté soit-Il- énoncent alors cette expression idiomatique pour rappeler au lecteur qu'il ne s'agit pas dans de tels exemples de comparer entre le divin et l'humain, mais tout au contraire, qu'il s'agit de souligner la Perfection divine. ADLT.

aussi indubitablement plus dur en punition, plus violent et plus accablant en châtement. Et les choses qu'Allâh défend sur terre sont ses interdits.

Ainsi si [par exemple] les habitants d'un pays sauront que le souverain deviendra connaisseur de tout ce qu'ils font dans la nuit, ils y veilleront certes apeurés et délaisseront de faire les actes blâmables par crainte de lui.

Au fait, Allâh -Très-Haut- a mis en évidence que la finalité d'avoir créé les créatures, est de les éprouver, c'es-à-dire de les tester:

﴿أَيُّهُمْ أَحْسَنُ عَمَلًا﴾ [الكهف:7].

((qui d'entre eux sont les meilleurs dans leurs actes)) El Kehf (La Caverne), v. 7. Et Il a aussi dit dans le début de la sourate Hoûd:

﴿وَهُوَ الَّذِي خَلَقَ السَّمَوَاتِ وَالْأَرْضَ فِي سِتَّةِ أَيَّامٍ وَكَانَ عَرْشُهُ عَلَى الْمَاءِ لِيَبْلُوكُمْ أَيُّكُمْ أَحْسَنُ عَمَلًا﴾ [هود:7].

((Et c'est Lui qui a créé les ciex et la terre en six jours, —alors que Son Trône était sur l'eau, —afin d'éprouver lequel de vous agirait le mieux)) Hoûd, v. 7; et Il n'a ainsi pas dit (lequel de vous agirait plus ou davantage).

Et dans la sourate El Moulk, Allâh a dit:

﴿الَّذِي خَلَقَ الْمَوْتَ وَالْحَيَاةَ لِيَبْلُوكُمْ أَيُّكُمْ أَحْسَنُ عَمَلًا وَهُوَ الْعَزِيزُ الْعَفُورُ﴾ [المالك:2].

((Celui qui a créé la mort et la vie afin de vous éprouver (et de savoir) qui de vous est le meilleur en œuvre, et c'est Lui Le Puissant, Le Pardonneur.)) El Moulk (La Royauté), v. 2.

Ces deux versets montrent en fait ce qui est voulu par le verset ci-dessous:

﴿وَمَا خَلَقْتُ الْجِنَّ وَالْإِنْسَ إِلَّا لِيَعْبُدُونِ﴾ [الذاريات:56].

((Je n'ai créé les djinns et les hommes que pour qu'ils M'adorent.)) El Kehf (La Caverne), v. 7.

Et puisque la sagesse se trouvant dans la création des créatures est l'épreuve précitée, Djibrîl (Gabriel) a bien voulu indiquer aux gens la voie vers le succès dans cette épreuve, il a alors dit au Prophète -prière et salut d'Allâh sur lui-: «Informe-moi au sujet de la bienfaisance [*el ihcên*]?», —C'est-à-dire celle-ci même pour laquelle la création a été ramenée à l'existence pour l'éprouver—; le Prophète -sur lui le salut- a donc éclairci que le chemin de la bienfaisance est bien cette très grande admonestation, cette immense exhortation citée plus haut, il a dit -salut sur lui-:

«هُوَ أَنْ تَعْبُدَ اللَّهَ كَأَنَّكَ تَرَاهُ، فَإِنْ لَمْ تَكُنْ تَرَاهُ فَإِنَّهُ يَرَاكَ.»

«C'est que tu adores Allâh comme si tu le voyais, car même si tu ne le vois pas, Lui, Il te voit.»¹²

¹²Hadith unanimement jugé authentique, d'après Aboû Houeyra. Il est rapporté par El Boukhârî, livre de la foi,

C'est pourquoi, dans le saint Qur'en, tu ne retournes pas une page sans que tu y trouves mentionnée cette énorme exhortation:

﴿وَلَقَدْ خَلَقْنَا الْإِنْسَانَ وَنَعْلَمُ مَا تُوَسْوِسُ بِهِ نَفْسُهُ وَنَحْنُ أَقْرَبُ إِلَيْهِ مِنْ حَبْلِ الْوَرِيدِ﴾ [ق:16]،

((Nous avons effectivement créé l'homme et Nous savons ce que son âme lui suggère et Nous sommes plus près de lui que sa veine jugulaire.))
Qâf, v. 16;

﴿مَا يَلْفِظُ مِنْ قَوْلٍ إِلَّا لَدَيْهِ رَقِيبٌ عَتِيدٌ﴾ [ق:18]،

((Il ne prononce pas une parole sans avoir auprès de lui un observateur prêt à l'inscrire.)) Qâf, v. 18;

﴿فَلَنَقُصَّنَّ عَلَيْهِمْ بِعِلْمٍ وَمَا كُنَّا غَائِبِينَ﴾ [الأعراف:7]،

((Nous leur raconterons en toute connaissance (ce qu'ils faisaient) car Nous n'étions pas absent!)) El A'râf, v. 7;

﴿وَمَا تَكُونُ فِي شَأْنٍ وَمَا تَتْلُو مِنْهُ مِنْ قُرْآنٍ وَلَا تَعْمَلُونَ مِنْ عَمَلٍ إِلَّا كُنَّا عَلَيْكُمْ شُهُودًا إِذْ تُفِيضُونَ فِيهِ وَمَا يَعْزُبُ عَنْ رَبِّكَ مِنْ مِثْقَالِ ذَرَّةٍ فِي الْأَرْضِ وَلَا فِي السَّمَاءِ وَلَا أَصْغَرَ مِنْ ذَلِكَ وَلَا أَكْبَرَ

recueil relatif à la question de Djibrîl posée au Prophète - prière et salut d'Allâh sur lui- concernant la foi, vol. 1, p. 18; il est rapporté aussi par Mouslim, livre de la foi, vol. 1, p. 29, hadith n° 9; et il est également rapporté par Mouslim d'après le hadith de 'Oumar Ibn El Khattâb -qu'Allâh l'agrée-, livre de la foi, vol. 1, p. 36, hadith n° 8.

إِلَّا فِي كِتَابٍ مُّبِينٍ ﴿يونس: 61﴾،

((Tu ne te trouveras dans aucune situation, tu ne réciteras aucun passage du Qur'ên, vous n'accomplirez aucun acte sans que Nous soyons témoin au moment où vous l'entreprendrez. Il n'échappe à ton Seigneur ni le poids d'un atome sur terre ou dans le ciel, ni un poids plus petit ou plus grand qui ne soit déjà inscrit dans un livre évident.)) Yoûnous (Jonas), v. 61; et Il a dit:

﴿أَلَا إِنَّهُمْ يَنْتُونُ صُدُورَهُمْ لِيَسْتَخْفُوا مِنْهُ أَلَا حِينٍ يَسْتَعْشُونَ

ثِيَابَهُمْ يَعْلَمُ مَا يُسِرُّونَ وَمَا يُعْلِنُونَ إِنَّهُ عَلِيمٌ بِذَاتِ الصُّدُورِ ﴿

[هود: 5].

((Voilà qu'ils inclinent leurs poitrines afin de se cacher de Lui; alors que même lorsqu'ils se couvrent de leurs vêtements, Il sait ce qu'ils cachent et ce qu'ils divulguent, car Il connaît le contenu des poitrines.)) Hoûd, v. 5.

3. Concernant le troisième thème: La différence entre les bonnes et mauvaises œuvres

Le glorieux Qur'ân a en effet clarifié que les bonnes œuvres sont celles qui recouvrent trois conditions, qui quand une d'elle en fait défaut, l'œuvre ne sera pas utile à son auteur le Jour de la Résurrection.

La première condition est que l'œuvre soit conforme à ce qui a été instauré par le Prophète - prière et salut sur lui-¹³, car Allâh dit:

¹³El Boukhârî a rapporté dans le livre concernant la réconciliation, recueil relatif au fait de se réconcilier de manière induisant une iniquité, alors celle-ci sera nulle, vol. 3, p. 167, et Mouslim, dans le livre des jugements, recueil relatif à l'annulation des jugements invalides et à la réfutation des innovations religieuses, vol. 3, p. 1343, hadith n° 1718, d'après 'Â'icha qu'Allâh l'agrée [le Prophète - prière et salut sur lui- a dit]:

﴿وَمَا آتَاكُمُ الرَّسُولُ فَخُذُوهُ وَمَا نَهَاكُمُ عَنْهُ فَانْتَهُوا﴾ [الحشر: 7]،

((Prenez ce que le Messager vous a instauré; et ce qu'il vous interdit, abstenez-vous en!)) El Hachr (L'Exode), v. 7; et Il dit aussi:

﴿مَنْ يُطِيعِ الرَّسُولَ فَقَدْ أَطَاعَ اللَّهَ﴾ [النساء: 80]،

((Quiconque obéit au Messager, aura certainement obéit à Allâh)) An-Nicé' (Les Femmes), v. 8; et:

﴿قُلْ إِنْ كُنْتُمْ تُحِبُّونَ اللَّهَ فَاتَّبِعُونِي﴾ [آل عمران: 31]،

((Dis: «si vous aimez vraiment Allâh suivez-moi donc...»)) Êl 'Imrân (La Famille d'Imran), v. 31; et:

﴿أَمْ لَهُمْ شُرَكَاءَ شَرَعُوا لَهُمْ مِنَ الدِّينِ مَا لَمْ يَأْذَنْ بِهِ اللَّهُ﴾ [الشورى:

،[21

((Ou bien auraient-ils des associés [à Allâh] qui auraient établi pour eux des lois religieuses qu'Allâh n'a jamais permises?!)) Ach-Choûrâ(La Consultation), v. 21; et:

﴿مَنْ أَحَدَثَ فِي أَمْرِنَا هَذَا مَا لَيْسَ مِنْهُ فَهُوَ رَدٌّ﴾.

«Quiconque innovera dans notre religion-ci une chose n'en faisant pas partie, celle-ci sera donc rejetée. » Et dans une autre version, il est dit:

﴿مَا لَيْسَ مِنْهُ﴾.

«Ce qui n'y appartient pas»; et dans une version de Mouslim:

﴿مَنْ عَمِلَ عَمَلًا لَيْسَ عَلَيْهِ أَمْرُنَا فَهُوَ رَدٌّ﴾.

«Quiconque accomplira une œuvre n'appartenant pas à notre religion, elle sera donc rejetée. »

﴿ءَآلَهُ أَذِنَ لَكُمْ أَمْ عَلَى اللَّهِ تَفْتَرُونَ﴾ [يونس: 59].

((Est-ce Allâh qui vous l'a permis? Ou bien forgez-vous des mensonges contre Allâh?!))
Yoûnous (Jonas), v. 59.

La deuxième condition, quant à elle consiste à ce que l'œuvre soit purement vouée à Allâh -Très-Haut-, car Il dit:

﴿وَمَا أُمِرُوا إِلَّا لِيَعْبُدُوا اللَّهَ مُخْلِصِينَ لَهُ الدِّينَ﴾ [البينة: 5]،

((Il ne leur a été commandé, cependant, que d'adorer Allâh, Lui vouant un culte exclusif)) El Bayyina (La Preuve Évidente), v. 5; et Il dit également:

﴿قُلْ إِنِّي أُمِرْتُ أَنْ أَعْبُدَ اللَّهَ مُخْلِصًا لَهُ الدِّينَ • وَأُمِرْتُ لِأَنْ أَكُونَ

أَوَّلَ الْمُسْلِمِينَ • قُلْ إِنِّي أَخَافُ إِنْ عَصَيْتُ رَبِّي عَذَابَ يَوْمٍ عَظِيمٍ

• قُلْ اللَّهُ أَعْبُدُ مُخْلِصًا لَهُ دِينِي • فَاعْبُدُوا مَا شِئْتُمْ مِنْ دُونِهِ﴾

[الزمر: 11-15].

((Dis: «Il m'a été ordonné d'adorer Allâh en Lui vouant exclusivement le culte • Et il m'a été ordonné d'être le premier des musulmans • Dis: «Je crains, si je désobéis à mon Seigneur, le châtement d'un jour terrible. » Dis: «C'est Allâh que j'adore, et Lui voue exclusivement mon culte • Adorez donc qui vous voudrez en dehors de

Lui!... »¹⁴) Az-Zoumer (Les Groupes), v. 11-15.

La troisième condition, elle, exige que l'œuvre soit fondée sur une croyance authentique.

¹⁴D'aucuns pourraient penser que ce passage stipule que l'on est libre de choisir nos adorés, alors qu'il n'en est point question. Au fait, cette phrase injonctive (**Adorez donc qui vous voudrez...**) indique qu'Allâh désavoue les idolâtres et les menace de perte et de supplice au cas où ils persisteraient dans leur idolâtrie, et se refuseraient à adopter le culte instauré par le Prophète -salut sur lui-. De plus, la suite même du verset précise son début et détermine que quiconque s'adonne à adorer d'autres divinités en dehors d'Allâh sera voué à la perdition. Voici le verset dans son intégralité (**Adorez donc qui vous voudrez en dehors de Lui! Dis: «Les perdants sont ceux qui, au Jour de la Résurrection, auront causé la perte de leurs propres âmes et celles de leurs familles». C'est bien cela la perte évidente.**) Dans son Exégèse, l'imam At-Tabari -qu'Allâh lui fasse miséricorde- a dit à cette séquence (**Adorez donc qui vous voudrez...**): «Adorez, vous, alors ce que vous voulez des bétyles et des statues et d'autres [idoles] parmi Ses créatures que vous adorez. Mais vous saurez plus tard la fin désastreuse de votre adoration, quand vous rencontrerez votre Seigneur.» Et dans l'Exégèse d'El Djalêly, il est dit au même passage: «Cela constitue une menace contre eux et un ordre de n'adorer qu'Allâh -Très-Haut- seul.» Enfin, cette précision réfute et dément catégoriquement l'idée pernicieuse que certains politiques et intellectuels s'exècrent à répandre dans leurs écrits et via les médias que l'on est libre de pensée et de conscience, que le culte est affaire privée... La position islamique, à leurs antipodes, est alors claire et nette. Que nos frères et sœurs lecteurs et lectrices ne tombent pas dans leurs supercheries! Lire pour plus de détails la note 20, p. 54. ADLT (L'auteur de la traduction).

Car l'œuvre est tel un toit, alors que la croyance en est le fondement. Allâh -Très-Haut soit-Il- a dit:

﴿وَمَنْ يَعْمَلْ مِنَ الصَّالِحَاتِ مِنْ ذَكَرٍ أَوْ أُنْثَىٰ وَهُوَ مُؤْمِنٌ﴾
[النساء: 124]،

((Et quiconque, homme ou femme, fait de bonnes œuvres, tout en étant croyant...)) An-Nicè' (Les Femmes), v. 124. Allâh a ainsi conditionné la pratique des bonnes œuvres en disant **((tout en étant croyant))**.

Quant au non-croyant, Il a dit à son sujet:

﴿وَقَدِمْنَا إِلَىٰ مَا عَمِلُوا مِنْ عَمَلٍ فَجَعَلْنَاهُ هَبَاءً مَّنْثُورًا﴾ [الفرقان:
23]،

((Nous avons considéré l'œuvre qu'ils ont accomplie et Nous l'avons réduite en poussière éparpillée)) El Fourqân (Le Discernement), v. 23; et Il a également dit, -Très-Haut soit-Il:

﴿أُولَٰئِكَ الَّذِينَ لَيْسَ لَهُمْ فِي الْآخِرَةِ إِلَّا النَّارُ وَحَبِطَ مَا صَنَعُوا فِيهَا وَبَاطِلٌ مَّا كَانُوا يَعْمَلُونَ﴾ [هود: 16].

((Ceux-là qui n'auront rien, dans l'au-delà, que le Feu. Ce qu'ils auront fait ici-bas sera un échec, et sera vain ce qu'ils auront œuvré.)) Hoûd, v. 16, ainsi que d'autres versets allant dans ce sens.

4. Concernant le quatrième thème: Se référer à un régime autre que celui de la noble charia

Le Qour'ên a effectivement éclairé qu'une telle référence est une mécréance déclarée et une association avec Allâh -Très-Haut-. Et, le diable, quand il avait inspiré aux mécréants de la Mecque d'interroger notre Prophète -prire et salut d'Allâh sur lui- au sujet de la brebis que l'on trouve le matin morte, qui l'a tuée? Il leur a dit: **«C'est Allâh qui l'a tuée.»** Le diable les a encore une fois instigués de dire au Prophète -sur lui le salut- : «Comment est-ce que ce que vous égorgez par vos propres mains soit licite [à manger], alors que ce qu'Allâh tue par Sa Noble Main soit illicite?! Êtes-

vous donc meilleurs qu'Allâh!»¹⁵ Ainsi Allâh Très-Haut révéla [Sa Parole]:

﴿وَإِنَّ الشَّيَاطِينَ لَيُوحُونَ إِلَىٰ أَوْلِيَائِهِمْ لِيُجَادِلُوكُمْ وَإِنْ أَطَعْتُمُوهُمْ إِنَّكُمْ لَمُشْرِكُونَ﴾ [الأنعام: 121].

((Les diables inspirent à leurs alliés de polémique avec vous. Si vous leur obéissez, vous deviendrez certes des associateurs)) El An'êm (Les Bestiaux), v. 121. Dans le verset en arabe, la non-corrélation de la particule *fê'* à l'énoncé ﴿إِنَّكُمْ لَمُشْرِكُونَ﴾ **((vous deviendrez certes des associateurs))** est un indice apparent qu'il s'agit de lui attribuer une valeur assermentée. Celle-ci est exprimée par la particule *lêm* propre à introduire un serment. Il s'agit alors d'un Serment fait par Allâh, dans ce verset, et signifiant que quiconque obéira au diable dans son instauration d'autoriser

¹⁵Hadith rapporté de la part d'Ibn 'Abbês par Abouî Dêwoud, livre des sacrifices, 13, recueil relatif aux bêtes égorgées par les Gens du Livre, vol. 3, p. 246, hadith n° 2818, et aussi par At-Tirmidhî, livre concernant l'exégèse du Qour'ên, recueil au sujet de la sourate el An'êm, vol. 5, p. 246, hadith n° 3069, et par An-Nacê'i, livre des sacrifices, recueil relatif à l'interprétation de la Parole d'Allâh -Tout-Puissant-:

((وَلَا تَأْكُلُوا مِمَّا لَمْ يُذَكَّرْ اسْمُ اللَّهِ عَلَيْهِ)) [الأنعام: 121].

((Et ne mangez pas de ce sur quoi le Nom d'Allâh n'a pas été prononcé)) El An'êm (Les Bestiaux), v. 121, vol. 7, p. 237, hadith n° 4437, recensement de 'Abd El Fattêh Abouî Ghadda; et il est aussi rapporté par Ibn Mêdja avec un autre sens, livre des sacrifices, recueil relatif à la prononciation du Nom d'Allâh [dire bismillêh] au moment de l'égorgement, vol. 2, p. 1059, hadith n° 2173.

la consommation des bêtes mortes (sans égorgement), qu'il est un associateur. C'est une association [*chirk*] majeure, qui exclut son auteur de **la religion musulmane**, conformément à l'unanimité des musulmans. Et, le Jour de la Résurrection, Allâh blâmera ce dernier en lui disant:

﴿أَمْ أَعْهَدُ إِلَيْكُمْ يَا بَنِي آدَمَ أَنْ لَا تَعْبُدُوا الشَّيْطَانَ إِنَّهُ لَكُمْ عَدُوٌّ مُبِينٌ • وَأَنْ اعْبُدُونِي هَذَا صِرَاطٌ مُسْتَقِيمٌ﴾ [يس: 60-61].

((Ne vous ai-Je pas engagés, enfants d'Adam, à ne pas adorer le Diable? Car il est vraiment pour vous un ennemi déclaré • et [ne vous ai-Je pas engagés] à M'adorer? Voilà un chemin bien droit!)) Yêcîn, v. 60-61; et Il a dit aussi -Très-Haut soit-Il- au sujet de Son bien-aimé [Prophète Ibrâhîm]:

﴿يَا أَبَتِي لَا تَعْبُدِ الشَّيْطَانَ﴾ [مریم: 44].

((Ô mon père, n'adore pas le Diable!)) Meriem (Marie), v. 44. C'est-à-dire en le suivant dans son instauration de la mécréance et des péchés. Et il a également dit:

﴿إِنْ يَدْعُونَ مِنْ دُونِهِ إِلَّا إِنَانًا وَإِنْ يَدْعُونَ إِلَّا شَيْطَانًا مَرِيدًا﴾ [النساء: 117].

((Ils n'invoquent en dehors de Lui que des femelles; et ils n'invoquent qu'un Diable

rebelle.)) Ani-Nicê' (Les Femmes), v. 117. Ceci veut dire que [les polythéistes] n'adorent que le Diable. Cela revient au fait qu'ils suivent ce qu'il a instauré. Et Il a aussi dit -qu'Il soit Très-Haut-:

﴿وَكَذَلِكَ زَيْنَ لِكَثِيرٍ مِّنَ الْمُشْرِكِينَ قَتَلَ أَوْلَادِهِمْ شُرَكَاؤُهُمْ﴾

[الأنعام:137].

((Et c'est ainsi que leurs divinités ont enjolivé à beaucoup d'associateurs de tuer leurs enfants))
El An'ê'm (Les Bestiaux), v. 137. Allâh les a ainsi nommées *divinités*, parce que ces associateurs leur ont obéit, tout en désobéissant à Allâh, par le fait de tuer leurs enfants.

Et lorsqu'une fois 'Ady Ibn Hêtim -qu'Allâh l'agrée- a interrogé le Prophète -prière et salut d'Allâh sur lui- sur cette Parole:

﴿اتَّخَذُوا أَحْبَابَهُمْ وَرُهْبَانَهُمْ أَرْبَابًا﴾ [التوبة:31].

((Ils ont pris leurs rabbins comme Seigneurs))
At-Tewba (Le Repentir), v. 31, le Prophète -sur lui le salut- lui a répondu que le sens de les avoir pris pour des Seigneurs consistait dans le fait de les suivre dans leur interdiction des choses qu'Allâh a autorisées, et dans leur autorisation des choses

qu'Il a interdites¹⁶. Et ce statut [rendu par le Prophète] est chose incontestable. [Allâh Très-Haut a dit]:

﴿أَلَمْ تَرَى إِلَى الَّذِينَ يَزْعُمُونَ أَنَّهُمْ آمَنُوا بِمَا نُزِّلَ إِلَيْكَ وَمَا نُزِّلَ مِنْ قَبْلِكَ يُرِيدُونَ أَنْ يَتَحَاكَمُوا إِلَى الطَّاغُوتِ وَقَدْ أُمِرُوا أَنْ يَكْفُرُوا بِهِ وَيُرِيدُ الشَّيْطَانُ أَنْ يُضِلَّهُمْ ضَلَالًا بَعِيدًا﴾ [النساء:60]،

((N'as-tu pas vu ceux qui prétendent croire à ce qu'on a fait descendre vers toi [Prophète] et à ce qu'on a fait descendre avant toi? Il veulent prendre pour juge le *Tâghoût*¹⁷, alors que c'est en lui qu'on leur a commandé de ne pas croire. Mais le Diable veut les égarer très loin dans l'égarement.)) Ani-Nicê' (Les Femmes), v. 60; et:

﴿وَمَنْ لَمْ يَحْكَمْ بِمَا أَنْزَلَ اللَّهُ فَأُولَئِكَ هُمُ الْكَافِرُونَ﴾ [المائدة:44]،

((Et ceux qui ne jugent pas d'après ce qu'Allâh a fait descendre, les voilà les mécréants.)) El Mè'ida (La Table Servie), v. 44; et:

﴿أَفَعَيِّرَ اللَّهُ أَتْبَغِي حَكْمًا وَهُوَ الَّذِي أَنْزَلَ إِلَيْكُمُ الْكِتَابَ مُفَصَّلًا وَالَّذِينَ آتَيْنَاهُمُ الْكِتَابَ يَعْلَمُونَ أَنَّهُ مُنَزَّلٌ مِنْ رَبِّكَ بِالْحَقِّ فَلَا

¹⁶Rapporté par At-Tirmidhî, livre de l'exégèse du Qour'ên, recueil relatif à des passages dans la sourate At-Tewba, vol. 5, p. 259, hadith n° 3095. At-Tirmidhî a dit : «C'est un hadith *gharîb*. » [C'est-à-dire qu'il est rapporté par une voie unique]. ADLT.

¹⁷Relire la note 8, p. 16.

تَكُونَنَّ مِنَ الْمُؤْمِنِينَ ﴿﴾ [الأنعام:114]،

((Cherchais-je un autre juge qu'Allâh, alors que c'est Lui qui a fait descendre vers vous ce Livre bien exposé?! Ceux auxquels Nous avons donné le Livre savent qu'il est descendu avec la vérité venant de ton Seigneur. Ne sois donc point du nombre de ceux qui doutent!)) El An'êm (Les Bestiaux), v. 114.

Quant à Sa Parole -Très-Haut soit-Il-:

﴿وَوَقَّمتْ كَلِمَةُ رَبِّكَ صِدْقًا وَعَدْلًا لَا مُبَدِّلَ لِكَلِمَاتِهِ وَهُوَ السَّمِيعُ

الْعَلِيمُ﴾ [الأنعام:115]،

((Et la Parole de ton Seigneur s'est accomplie en toute vérité et équité. Nul ne peut modifier Ses Paroles. Il est L'Audient, L'Omniscient.)) El An'êm (Les Bestiaux), v. 115, quand Il a dit ﴿صِدْقًا﴾ **((en toute vérité))**, c'est-à-dire dire dans les informations, et quand Il a dit ﴿وَعَدْلًا﴾ **((et équité))**, cela veut dire dans les jugements. Et Il a aussi dit:

﴿أَفَحُكْمَ الْجَاهِلِيَّةِ يَبْغُونَ وَمَنْ أَحْسَنُ مِنَ اللَّهِ حُكْمًا لِقَوْمٍ يُوقِنُونَ﴾

[المائدة:50].

((Est-ce donc le jugement du temps antéislamique qu'ils cherchent?! Qui est meilleur qu'Allâh en matière de jugement, pour des gens ayant une foi ferme?!)) El Mè'ida (La Table Servie), v. 50.

5. Concernant le cinquième thème: Les circonstances du vivre-ensemble entre les membres de la société

Ce thème, le Qur'ên l'a abordé de manière très approfondie, et il a aussi éclairé la voie [menant à sa maîtrise]. Regarde au fait ce que le Qur'ên ordonne au grand gouverneur de faire envers sa société:

﴿وَاخْفِضْ جَنَاحَكَ لِمَنِ اتَّبَعَكَ مِنَ الْمُؤْمِنِينَ﴾ [الشعراء:215]،

((Et sois bienveillant pour les croyants qui te suivent.)) Ach-Chou'arâ' (Les Poètes), v. 215;

﴿فَبِمَا رَحْمَةٍ مِنَ اللَّهِ لِنْتَ لَهُمْ وَلَوْ كُنْتَ فَظًّا غَلِيظَ الْقَلْبِ لَانْفَضُّوا

مِنْ حَوْلِكَ فَاعْفُ عَنْهُمْ وَاسْتَغْفِرْ لَهُمْ وَشَاوِرْهُمْ فِي الْأَمْرِ﴾ [آل

عمران: 159],

((C'est par quelque miséricorde de la part d'Allâh que tu (Mouhammed) as été si doux envers eux! Mais si tu étais rude, au cœur dur, ils se seraient enfouis de ton entourage. Pardonne-leur donc, et implore pour eux le pardon (d'Allâh). Et consulte-les à propos des affaires)) Êl 'Imrân (La Famille d'Imran), v. 159; et regarde également ce que le Qur'ên intime à la société dans son ensemble de faire pour ses dirigeants:

﴿يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا أَطِيعُوا اللَّهَ وَأَطِيعُوا الرَّسُولَ وَأُولِي الْأَمْرِ مِنْكُمْ﴾

[النساء: 59],

((Ô les croyants! Obéissez à Allâh, et obéissez au Messager et à ceux d'entre vous qui détiennent le commandement.)) An-Nicê' (Les Femmes), v. 59; et vois aussi ce qu'il commande à l'homme de faire avec la société faisant partie de la sphère privée, tels que ses enfants et son épouse:

﴿يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا قُوا أَنْفُسَكُمْ وَأَهْلِيكُمْ نَارًا وَقُودُهَا النَّاسُ

وَالْحِجَارَةُ عَلَيْهَا مَلَائِكَةٌ غِلَاظٌ شِدَادٌ لَا يَعْصُونَ اللَّهَ مَا أَمَرَهُمْ

وَيَفْعَلُونَ مَا يُؤْمَرُونَ﴾ [التحریم: 6],

((Ô vous qui avez cru! Préservez vos personnes et vos familles, d'un Feu dont le combustible

sera les gens et les pierres, surveillé par des Anges rudes, durs, ne désobéissant jamais à Allâh en ce qu'Il leur commande, et faisant strictement ce qu'on leur ordonne)) At-Tehrîm (L'Interdiction), v. 6; et regarde de même comment le Qur'ên avertit l'homme à prendre garde et à être ferme envers sa société privée; mais, à lui pardonner aussi et l'excuser s'il aperçoit en elle des choses inconvenables. Il lui intime ainsi de se comporter d'abord avec fermeté et attention, puis d'opter par la suite pour le pardon et l'excuse:

﴿يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا إِنَّ مِنْ أَزْوَاجِكُمْ عَدُوًّا لَكُمْ فَأَحْذَرُوهُمْ وَإِنْ تَعَفَّوْا وَتَصَفَّحُوا وَتَعَفَّرُوا فَإِنَّ اللَّهَ عَفُورٌ رَحِيمٌ﴾ [التغابن:14]،

((Ô vous qui avez cru, vous avez de vos épouses et de vos enfants un ennemi (une tentation). Prenez-y donc garde. Mais si vous les excusez, passez sur leurs fautes et leur pardonnez, sachez qu'Allâh est Pardonneur, Très-Miséricordieux.)) At-Taghâboun (La Grande Perte), v. 14; et vois enfin ce qu'il intime aux membres de la société dans son ensemble d'avoir comme comportement entre eux:

﴿إِنَّ اللَّهَ يَأْمُرُ بِالْعَدْلِ وَالْإِحْسَانِ وَإِيتَاءِ ذِي الْقُرْبَىٰ وَيَنْهَىٰ عَنِ الْفَحْشَاءِ وَالْمُنْكَرِ وَالْبَغْيِ يَعِظُكُمْ لَعَلَّكُمْ تَذَكَّرُونَ﴾ [النحل:90]،

((Certes, Allâh commande l'équité, la bienfaisance et l'assistance aux proches. Et Il

interdit la turpitude, l'acte répréhensible et la rébellion. Il vous exhorte afin que vous vous souveniez.) An-Nehl (Les Abeilles), v. 90. Et Il a aussi dit -qu'Il soit Très-Haut-:

﴿يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا اجْتَنِبُوا كَثِيرًا مِّنَ الظَّنِّ إِنَّ بَعْضَ الظَّنِّ إِثْمٌ وَلَا تَجَسَّسُوا وَلَا يَغْتَبَ بَعْضُكُم بَعْضًا﴾ [الحجرات:12]،

((Ô vous qui avez cru! Évitez de trop conjecturer [sur autrui], car une partie des conjectures est péché. Et n'espionnez pas; et ne médisez pas les uns des autres.)) El Houdjourât (Les Chambres), v. 12; et Il a dit aussi -Très-Haut soit-Il-:

﴿لَا يَسْتَحِرُّ قَوْمٌ مِّن قَوْمٍ عَسَىٰ أَن يَكُونُوا خَيْرًا مِنْهُمْ وَلَا نِسَاءٌ مِّن نِّسَاءٍ عَسَىٰ أَن يَكُنَّ خَيْرًا مِنْهُنَّ وَلَا تَلْمِزُوا أَنفُسَكُمْ وَلَا تَنَابَرُوا بِالْأَلْقَابِ بِئْسَ الْإِسْمُ الْفُسُوقُ بَعْدَ الْإِيمَانِ وَمَن لَّمْ يَتُبْ فَأُولَٰئِكَ هُمُ الظَّالِمُونَ﴾ [الحجرات:11]،

((Que des gens ne se raillent pas d'autres gens; ceux-ci seraient-ils peut-être meilleurs qu'eux. Et que des femmes ne se raillent pas d'autres femmes: celles-ci seraient-elles peut-être meilleures qu'elles. Ne vous dénigrez pas et ne vous lancez pas mutuellement des sobriquets (injurieux). Quel vilain mot que «perversion» lorsqu'on a déjà la foi. Et quiconque ne se repent pas, ceux-là sont alors les injustes.)) El Houdjourât (Les Chambres), v. 11; et Il a dit

également -Très-Haut soit-Il:-

﴿وَتَعَاوَنُوا عَلَى الْبِرِّ وَالتَّقْوَىٰ وَلَا تَعَاوَنُوا عَلَى الْإِثْمِ وَالْعُدْوَانِ﴾
، [المائدة:2]

((Entraidez-vous dans le bien et la piété et ne vousentraidez pas dans le péché et la transgression.)) El Mè'ida (La Table Servie), v. 2; et Il a dit aussi -qu'Il soit Très-Haut:-

﴿إِنَّمَا الْمُؤْمِنُونَ إِخْوَةٌ﴾ [الحجرات:10]،

((Les croyants ne sont que des frères.)) El Houdjourât (Les Chambres), v. 10; et Il a enfin dit, -Très-Haut soit-Il:-

﴿وَأَمْرُهُمْ شُورَىٰ بَيْنَهُمْ﴾ [الشورى:38].

((se consultent entre eux)) Ach-Choûrâ (La Consultation), v. 38, ainsi que beaucoup d'autres versets allant dans ce sens.

Et étant donné que les membres de la société, aucun d'entre eux, quel que soit-il, ne lui est possible d'être complètement à l'abri de certains hostiles ou de quelques ennemis, que cela soit de sa propre société humaine ou de celle des djinns [tel que le poète a dit]:

L'homme ne demeure point sans opposant,
Même s'il tente de s'isoler au sommet d'une
montagne!

Et puisque chaque individu a besoin de

traiter ce mal amplement généralisé, Allâh a alors mis en évidence son remède dans trois passages de Son Livre. Il a montré dans chacun que le remède à l'hostilité de l'humain consiste à se détourner de sa nuisance, et d'agir en conséquence avec bienfaisance. Quant au diable, faisant partie des djinns, celui-ci n'a de traitement qu'en implorant la protection d'Allâh contre son mal.

Le premier passage est Sa parole -Très-Haut- au sujet de l'humain, dans les derniers versets de la sourate *El A'râf*:

﴿خُذِ الْعَفْوَ وَأْمُرْ بِالْعُرْفِ وَأَعْرِضْ عَنِ الْجَاهِلِينَ﴾

[الأعراف:199]،

((Accepte ce qu'on t'offre de raisonnable, commande ce qui est convenable et éloigne-toi des ignorants!)) *El A'râf*, v. 199.

Tandis que le semblable de l'humain, parmi les diables des djinns, Il a dit à son sujet:

﴿وَأِمَّا يَنْزَغَنَّكَ مِنَ الشَّيْطَانِ نَزْغٌ فَاسْتَعِذْ بِاللَّهِ إِنَّهُ سَمِيعٌ عَلِيمٌ﴾

[الأعراف:200]،

((Et si jamais le diable t'incite à faire le mal, cherche donc refuge auprès d'Allâh. Car Il entend, et sait tout.)) *El A'râf*, v. 200.

Et le deuxième passage, celui-ci est dans la sourate *El Mou'minoûn* (Les Croyants), Allâh y a

dit:

﴿ادْفَعْ بِالَّتِي هِيَ أَحْسَنُ السَّيِّئَةَ نَحْنُ أَعْلَمُ بِمَا يَصِفُونَ﴾
[المؤمنون:96]،

((Repousse le mal par ce qui est meilleur. Nous savons très bien ce qu'ils décrivent.)) El Mou'minoûn (Les Croyants), v. 96; et concernant l'autre, son semblable, Il a dit:

﴿وَقُلْ رَبِّيَ أَعُوذُ بِكَ مِنْ هَمَزَاتِ الشَّيَاطِينِ • وَأَعُوذُ بِكَ رَبِّي أَنْ يُخَضِّرُونِ﴾ [المؤمنون:97-98].

((Et dis: «Seigneur, je cherche Ta protection contre les incitations des diables •et je cherche Ta protection, Seigneur contre leur présence auprès de moi.»)) El Mou'minoûn (Les Croyants), v. 97-98.

Et pour le troisième passage, il est contenu dans la sourate *Foussilat* (Les Versets Détaillés). Dans ce verset, Allâh -Très-Haut- stipule davantage que ce remède céleste interrompt ce mal diabolique. Et Il y a aussi mis en exergue que ce traitement n'est pas à la portée de tous, mais seulement ceux qui détiennent une plus grande part [de bon comportement] en disposent.

Dans ce verset, Allâh parle de ce remède en

disant:

﴿اذْفَعْ بِالَّتِي هِيَ أَحْسَنُ فَإِذَا الَّذِي بَيْنَكَ وَبَيْنَهُ عَدَاوَةٌ كَأَنَّهُ وَلِيٌّ حَمِيمٌ • وَمَا يُلْقَاهَا إِلَّا الَّذِينَ صَبَرُوا وَمَا يُلْقَاهَا إِلَّا ذُو حَظٍّ عَظِيمٍ﴾ [فصلت: 34-35]،

((Repousse (le mal) par ce qui est meilleur; et voilà que celui avec qui tu avais une animosité devient tel un ami chaleureux. •Mais (ce privilège) n'est donné qu'à ceux qui endurent. Et il n'est donné qu'au possesseur d'une grande part [de bon comportement].»)) Foussilat (Les Versets Détaillés), v. 34-35. Quant à l'autre, son semblable, [le diable], Il a dit -qu'Il soit Très-Haut- à son propos:

﴿وَإِنَّمَا يَنْزِعَنَّكَ مِنَ الشَّيْطَانِ نَزْعٌ فَاسْتَعِذْ بِاللَّهِ إِنَّهُ هُوَ السَّمِيعُ الْعَلِيمُ﴾ [فصلت: 36].

((Et si jamais le diable t'incite (à agir mal), alors cherche refuge auprès d'Allâh, c'est Lui vraiment L'Audient, L'Omniscient.)) Foussilat (Les Versets Détaillés), v. 36.

Par ailleurs, Allâh a mis en évidence dans plusieurs autres passages que cette douceur et tendresse concernent spécifiquement les musulmans, en dehors des mécréants; Il a dit -qu'Il soit Très-Haut-:

﴿فَسَوْفَ يَأْتِي اللَّهَ بِقَوْمٍ يُحِبُّهُمْ وَيُحِبُّونَهُ أَذِلَّةٍ عَلَى الْمُؤْمِنِينَ أَعِزَّةٍ عَلَى
الْكَافِرِينَ﴾ [المائدة: 54]،

((Allâh fera donc venir un peuple qu'Il aime et qui L'aime, modeste envers les croyants et fier et puissant envers les mécréants)) El Mè'ida (La Table Servie), v. 54; et Il a également dit -qu'Il soit Très-Haut-:

﴿مُحَمَّدٌ رَسُولُ اللَّهِ وَالَّذِينَ مَعَهُ أَشِدَّاءُ عَلَى الْكُفَّارِ رُحَمَاءُ بَيْنَهُمْ﴾
[الفتح: 29]،

((Mouhammad est le Messager d'Allâh. Et ceux qui sont avec lui sont durs envers les mécréants, miséricordieux entre eux.)) El Feth (La Victoire Éclatante), v. 54; et Il a aussi dit:

﴿يَا أَيُّهَا النَّبِيُّ جَاهِدِ الْكُفَّارَ وَالْمُنَافِقِينَ وَاغْلُظْ عَلَيْهِمْ﴾
[التوبة: 73].

((Ô Prophète, lutte contre les mécréants et les hypocrites, et sois dur avec eux)) At-Tewba (Le repentir), v. 73.

Ainsi mettre la dureté à l'endroit de la tendresse est une stupidité et une gaucherie; et disposer la tendresse au lieu de la dureté est une faiblesse, une incapacité.

Le poète a dit:

Et si l'on te dit de faire preuve

d'indulgence, dis que l'indulgence dispose d'une place,

Et quand l'homme met l'indulgence non à sa place, ceci est ignorance!¹⁸

¹⁸Ce livre étant une synthèse, un compendium des thèmes démontrant la perfection de **l'islam** dont l'auteur même a introduits en faisant «une prompte désignation de l'ensemble de ces thèmes», tel qu'il l'a annoncé dans l'introduction, la question du comportement à adopter avec les non-musulmans était alors survolée de manière très sommaire. Car en fait, les savants de **l'islam** font la différence entre un mécréant combattant les musulmans et un mécréant non combattant. Ce constat rendu par les oulémas est la résultante de la Parole d'Allâh -Tout-Puissant- **((Allâh ne vous défend pas d'être bienfaisants et équitables envers ceux qui ne vous ont pas combattus pour la religion, et ne vous ont pas chassés de vos demeures. Car Allâh aime les équitables.))** El Moumtahina (L'Éprouvée), v. 8. Le cheikh érudit 'Abd Ar-Rahmân As-Se'dî -qu'Allâh lui accorde Sa vaste miséricorde- a commenté ce verset en disant: «C'est-à-dire qu'Allâh ne vous interdit pas la bienfaisance, le maintien des relations et la bonne récompense ainsi que l'équité envers les païens, qu'ils soient de vos parents ou autres. Ceci quand ces derniers ne se sont pas adonnés à vous combattre pour la religion ni à vous expulser de vos maisons. Il n'y a dans ce cas aucun mal à entretenir vos relations avec eux. Car votre relation avec eux dans une telle situation ne renferme aucun interdit ni reproche, tel qu'Allâh -Très-Haut- a aussi dit au sujet des père et mère mécréants quand leurs fils ou filles sont musulmans **((Et si tous deux te forcent à M'associer ce dont tu n'as aucune connaissance, alors ne leur obéis pas; mais reste avec eux ici-bas de façon convenable.))** Louqmên, v. 15.».

Dans ce même rapport, l'éminent érudit cheikh Ibn Bêz -qu'Allâh fasse miséricorde a dit-: «... Et fait également partie de ces droits, le bon voisinage. Quand [le non-musulman] est un voisin, tu dois alors être bienfaisant avec lui et ne pas lui nuire dans ce voisinage; tu as le droit aussi de lui faire une

aumône s'il est pauvre, de lui offrir un cadeau et de le conseiller dans ce qu'il lui profitera. Car c'en est sans doute une des causes le faisant convertir à **l'islam** et lui permettant d'y entrer. Et parce qu'aussi le voisin jouit de droits; le Prophète prière et salut sur lui- a dit à ce sujet: "Djibrîl (Gabriel) n'a cessé de me recommander le voisin au point que j'ai cru qu'il allait lui accorder le droit à l'héritage!" Hadith unanimement jugé authentique. Et quand le mécréant est un voisin, il jouit alors du droit du voisinage, et s'il et voisin et parent, dans ce cas, il aura deux droits: celui de voisinage et celui de parenté. Et il est également légal de donner une aumône, autre que celle de la zakât, à un voisin mécréant ou à n'importe quel autre mécréant quand ces derniers ne combattent pas les musulmans, conformément à la parole d'Allâh -Très-Haut- **((Allâh ne vous défend pas d'être bienfaisants et équitables envers ceux qui ne vous ont pas combattus pour la religion, et ne vous ont pas chassés de vos demeures. Car Allâh aime les équitables.))** El Moumtahina (L'Éprouvée), v. 8; et conformément aussi au hadith authentique rapporté d'après Asmê' Bint Abî Bakr -qu'Allâh les agrée-, faisant mention que sa mère, qui était païenne, était venue chez elle à Médine lors de la concorde d'el Houdeybiyya cherchant une aide, Asmê' en a alors demandé l'autorisation au Prophète -sur lui le salut- pour maintenir sa relation avec elle, et ce dernier lui a répondu en disant: "Maintiens tes liens avec elle."...» Extrait et traduit de l'article «Le comportement du musulman avec le non-musulman», de son Éminence 'Abd El 'Azîz Ibn Bêz -qu'Allâh lui accorde Sa vaste miséricorde- disponible en arabe sur le site du cheikh <http://www.binbaz.org.sa/fatawa/288>; et en français sur <http://markaz-al-jamaa.be/le-comportement-du-musulman-avec-le-non-musulman/> ADLT (L'auteur de la traduction).

6. Concernant le sixième thème: L'économie

Par rapport à l'économie, le Qur'ân en a éclairci les fondements auxquels se réfèrent toutes les branches. Cela parce que les affaires économiques sont liées à deux fondements:

Le premier se rapporte à la bonne réflexion pour le gain d'argent.

Le second concerne la bonne réflexion pour dépenser cet argent dans ses voies appropriées.

Regarde donc comment Allâh a frayé dans Son Livre les voies au gain d'argent, en utilisant les moyens convenant à la bienséance et à **la religion**, et Il y a aussi illuminé le chemin menant à ce but; Il a dit Très-Haut:

﴿فَإِذَا قُضِيَتِ الصَّلَاةُ فَانْتَشِرُوا فِي الْأَرْضِ وَابْتَغُوا مِنْ فَضْلِ اللَّهِ
وَادْكُرُوا اللَّهَ كَثِيرًا لَعَلَّكُمْ تُفْلِحُونَ﴾ [الجمعة:10]،

((Puis quand la prière est achevée, dispersez-vous sur terre, et recherchez la subsistance d'Allâh, et invoquez beaucoup Allâh afin que vous réussissiez.)) El Djoumou'a (Le Vendredi), v. 10; et Il a dit aussi:

﴿وَأَخْرَجُوا بِضُرُوبٍ فِي الْأَرْضِ يَبْتَغُونَ مِنْ فَضْلِ اللَّهِ﴾
[المزمل:20]،

((et d'autres qui se déplaceront sur la terre, en quête de la subsistance d'Allâh)) El Mouzammil (L'Enveloppé), v. 20; et Il a dit également:

﴿لَيْسَ عَلَيْكُمْ جُنَاحٌ أَنْ تَبْتَغُوا فَضْلًا مِنْ رَبِّكُمْ﴾ [البقرة:198]،

((Il n'y a aucun mal que vous recherchiez quelque subsistance de votre Seigneur.)) El Baqara, (La Vache) v. 198; et Il a également dit:

﴿وَلَا أَنْ تَكُونَ تِجَارَةً عَنْ تَرَاضٍ مِنْكُمْ﴾ [النساء:29]،

((à moins que cela soit un commerce fondé sur un consentement mutuel) An-Nicê' (Les Femmes), v. 29; et Il a aussi dit;

﴿وَأَحَلَّ اللَّهُ الْبَيْعَ﴾ [البقرة:275]،

((Et Allâh a autorisé le commerce)) El Baqara, (La Vache) v. 275; et Il a dit aussi:

﴿فَكُلُوا مِمَّا عَنِتُّمْ حَلَالًا طَيِّبًا﴾ [الأنفال:69].

(Mangez donc de ce qui est échu en butin, tant qu'il est licite et pur.)) El Anfêl (Le Butin), v. 69;

ainsi que d'autres versets s'inscrivant dans ce rapport.

Et regarde également comment Allâh ordonne la modération dans les dépenses:

﴿وَلَا تَجْعَلْ يَدَكَ مَغْلُولَةً إِلَىٰ عُنُقِكَ وَلَا تَبْسُطْهَا كُلَّ الْبَسْطِ﴾

[الإسراء: 29]،

((Ne porte pas ta main enchainée à ton cou (par avarice), et ne l'étends pas non plus trop largement)) El Isrâ' (Le Voyage Nocturne), v. 29, et Il a dit:

﴿وَالَّذِينَ إِذَا أَنفَقُوا لَمْ يُسْرِفُوا وَكَانَ بَيْنَ ذَلِكَ قَوَامًا﴾

[الفرقان: 67]،

((et ceux qui lorsqu'ils dépensent ne sont ni prodigues ni avares, mais se tiennent au juste milieu.)) El Fourqân, (Le Discernement) v. 67, et Il a aussi dit:

﴿وَيَسْأَلُونَكَ مَاذَا يُنْفِقُونَ قُلِ الْعَفْوَ﴾ [البقرة: 219].

((Et ils t'interrogent qu'est-ce qu'ils doivent dépenser (en charité)? Dis: «L'excédent de vos biens.»)) El Baqara, (La Vache) v. 219. Et observe aussi comment Allâh interdit de mettre l'argent dans les dépenses illicites:

﴿فَسَيُنْفِقُونَهَا ثُمَّ تَكُونُ عَلَيْهِمْ حَسْرَةً ثُمَّ يُغْلَبُونَ﴾ [الأنفال: 36].

((Or, après les avoir dépensés (leurs biens), ils seront pour eux un sujet de regret. Puis ils seront vaincus)) El Anfêl (Le Butin), v. 36.

7. Concernant le septième thème: La politique

Le Qur'en a éclairci ses fondements, clarifié ses repères et éclairé ses voies. La politique consiste en fait à organiser les affaires et à les bien gérer. Elle est répartie en deux catégories: la politique extérieure et la politique intérieure.

Concernant la politique extérieure, celle-ci se polarise autour de deux fondements:

Le premier: C'est la préparation de la force suffisante pour réprimer l'ennemi et l'anéantir. Allâh a dit au sujet de ce fondement:

﴿وَأَعِدُّوا لَهُمْ مَا اسْتَطَعْتُمْ مِنْ قُوَّةٍ وَمِنْ رِبَاطِ الْخَيْلِ تُرْهَبُونَ بِهِ عَدُوَّ

اللَّهِ وَعَدُوَّكُمْ﴾ [الأنفال:60].

((Et préparez [pour lutter] contre eux tout ce que vous pouvez comme force et comme cavalerie équipée, afin d'effrayer l'ennemi d'Allâh et le

vôtre)) El Anfêl (Le Butin), v. 60.

Le second: C'est l'unité réelle et totale autour de cette force. Allâh -Très-Haut soit-Il- a dit à ce sujet:

﴿وَأَعْتَصِمُوا بِحَبْلِ اللَّهِ جَمِيعًا وَلَا تَفَرَّقُوا﴾ [آل عمران:103].

((Et cramponnez-vous tous ensemble au pacte d'Allâh, et ne vous divisez pas)) Êl 'Imrân (La Famille d'Imran), v. 103; et Il a dit également -qu'Il soit Très-Haut-:

﴿وَلَا تَنَازَعُوا فَتَفْشَلُوا وَتَذْهَبَ رِيحُكُمْ﴾ [الأنفال:46].

((et ne vous disputez pas, sinon vous fléchirez et perdrez votre force.)) El Anfêl (Le Butin), v. 46.

Le Qur'ên a de même mis en évidence les circonstances corrélées à cette force telles que la réconciliation, la trêve, et l'annulation des pactes, quand cela est nécessaire. Il a dit -Très-Haut soit-Il-:

﴿فَأَتَمُّوا إِلَيْهِمْ عَهْدَهُمْ إِلَىٰ مُدَّتِهِمْ﴾ [التوبة:4]،

((respectez pleinement le pacte conclu avec eux jusqu'au terme convenu.)) At-Tewba (Le Repentir), v. 4; et Il a dit:

﴿فَمَا اسْتَعَامُوا لَكُمْ فَاسْتَقِيمُوا لَهُمْ﴾ [التوبة:7]،

((Tant qu'ils sont droit envers vous, soyez droits envers eux!)) At-Tewba (Le Repentir), v. 7; et Il a aussi dit:

﴿وَأَمَّا تَخَافَنَّ مِنْ قَوْمٍ خِيَانَةً فَأَنْبِذْ إِلَيْهِمْ عَلَى سَوَاءٍ﴾
[الأنفال:58]،

((Et si jamais tu crains vraiment une trahison de la part d'un peuple, dénonce alors le pacte (que tu as conclu avec lui), d'une façon franche et loyale)) El Anfêl (Le Butin), 58; et Il a dit aussi:

﴿وَأَذَانٌ مِنَ اللَّهِ وَرَسُولِهِ إِلَى النَّاسِ يَوْمَ الْحَجِّ الْأَكْبَرِ أَنَّ اللَّهَ بَرِيءٌ مِنَ الْمُشْرِكِينَ وَرَسُولُهُ﴾ [التوبة:3].

((Et proclamation aux gens, de la part d'Allâh et de Son Messenger, au jour du Grand Pèlerinage, qu'Allâh et Son Messenger, désavouent les associateurs)) At-Tewba (Le Repentir), v. 3.

Allâh a aussi ordonné de prendre garde et précaution de leurs stratagèmes et leur opportunisme. Il a ainsi dit:

﴿يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا خُذُوا حِذْرَكُمْ﴾ [النساء:71]،

((Ô les croyants! Prenez vos précautions!)) An-Nicê' (Les Femmes), v. 71; et Il a également dit:

﴿وَلْيَأْخُذُوا حِذْرَهُمْ وَأَسْلِحَتَهُمْ وَدَّ الَّذِينَ كَفَرُوا لَوْ تَعْفُلُونَ عَنْ أَسْلِحَتِكُمْ﴾ [النساء:102]،

((qu'ils prennent leur précautions et leurs armes. Les mécréants aimeraient vous voir négliger vos armes)) An-Nicê' (Les Femmes), v. 102, ainsi que d'autres versets prenant cette direction.

Quant à la politique intérieure, ses affaires reviennent à répandre la sécurité et la quiétude au sein de la société, à interdire l'injustice et à remettre les droits à leurs méritants. Les plus importants fondements autour desquels tourne la politique intérieure sont six:

Le premier fondement est la religion. En effet, la charia intime de préserver **la religion**. C'est pourquoi le Prophète -prière et salut d'Allâh sur lui- a dit:

«مَنْ بَدَّلَ دِينَهُ فَأُتِلُوهُ».

«**Quiconque change sa religion, tuez-le!**»¹⁹. Et il y

¹⁹Hadith rapporté par El Boukhârî d'après Ibn 'Abbês, livre du djihad, recueil relatif à l'interdiction d'infliger à autrui un châtiment propre à Allâh, vol. 4, p. 21.

Précisons au passage que ce hadith s'inscrit dans la jurisprudence **islamique** dans le domaine de l'apostasie. Ainsi dans les livres de la jurisprudence (*fiqh*), des recueils qui traitent de l'apostasie (*Ar-Ridda*) mentionnent ce hadith ainsi que d'autres arguments tirés du Qur'ên et de la Sounna. Quoiqu'il est tout aussi très important de mettre en exergue que l'exécution de cette peine est uniquement du ressort du gouverneur ou d'un de ses représentants. De ce fait, l'illustre érudit, cheikh Sâleh El Fewzên -qu'Allâh le préserve- dit: «Et celui qui se charge de le mettre à mort (l'apostas) est le gouverneur ou son délégué. Car il s'agit d'une mise à mort dictée par un droit d'Allâh; et c'est pourquoi elle revient au détenteur de l'ordre.» Voir *El Moulakhkhas El Fiqhî (Le Concentré jurisprudentiel)*, vol. 2, p. 570. Et une telle spécification structure certes cette sanction et ne laisse pas la voie ouverte à tout individu pour l'appliquer. Notons aussi que seuls les savants sont de droit de statuer sur cette peine, après avoir étudié le cas de la

a en cela en fait une répression ferme contre le fait de changer la religion et de l'abandonner.²⁰

personne ayant apostasié et déterminé son état par rapport à son application ou non. ADLT.

²⁰Rappelons, ici, et une fois de plus, les conséquences extrêmement dangereuses de la promotion illusionniste consistant dans la prétention à la liberté de conscience ou de penser! Les savants de **l'islam** ont depuis tout le temps riposté à l'idée d'abdiquer sa **religion**, de la changer ou de la renier. Dans ce rapport, le cheikh de **l'islam** Ibn Teymiyya - qu'Allâh lui fasse miséricorde- dit: «Il est connu de toute évidence dans **la religion musulmane**, et conformément à l'unanimité de tous les musulmans que quiconque se donne le choix de suivre une religion autre que **l'islam**, ou de suivre une autre charia autre que celle de Mouḥammed - prière et salut sur lui-, qu'il est mécréant. C'est une mécréance semblable à celle des infidèles qui ont cru à une partie du Livre et mécré à une autre.» Propos cités par l'érudit El Fewzên -qu'Allâh le préserve-, *El Moulakhkhas El Fiqhî (Le Concentré jurisprudentiel)*, vol. 2, p. 567. Et l'illustre cheikh, l'érudit 'Abd Ar-Rahmên As-Se'dî -qu'Allâh lui accorde Sa miséricorde- a dit dans son Exégèse, suite à ce verset ((**Et dis : «La vérité émane de votre Seigneur, quiconque le veut, qu'il croie, et quiconque le veut qu'il mécroie. » Nous avons préparé pour les injustes un Feu dont les flammes les cernent. Et s'ils implorent à boire on les abreuvera d'une eau comme du métal fondu brûlant les visages. Quelle mauvaise boisson et quelle détestable demeure !**)) El Kehf (La Caverne), v. 29 : « Il n'y a pas dans Sa Parole ((**Quiconque le veut, qu'il croie, et quiconque le veut qu'il mécroie**)) une autorisation à opter pour un des deux choix. C'en est plutôt une menace et une promesse de châtier celui qui choisira la mécréance, une fois qu'on lui aura bien expliqué (le sujet de la foi). » Lire pour de plus amples détails sur la question mon article « La Lumière de l'islam, et les Ténèbres de la mécréance et de l'association », disponible sur www.kabyliesounna.com, et ma traduction du livre *L'unicité d'Allâh dans la Thora, l'Évangile et le Qour'ên, petite épître à l'intention de notre voisin le*

Le deuxième fondement concerne les vies humaines. Dans le Qur'ên , Allâh a légiféré la loi du talion, afin de conserver les âmes. Il a dit -Très-Haut soit-Il-:

﴿وَلَكُمْ فِي الْقِصَاصِ حَيَاةٌ﴾ [البقرة:179]،

((C'est dans le talion que vous aurez la préservation de la vie, ô vous doués d'intelligence!)) El Baqara (La Vache), v. 179; et Il a dit également:

﴿كُتِبَ عَلَيْكُمُ الْقِصَاصُ فِي الْقَتْلِ﴾ [البقرة:178]،

((Ô les croyants! On vous a prescrit le talion au sujet des tués)) El Baqara (La Vache), v. 178; et Il a aussi dit:

﴿وَمَنْ قُتِلَ مَظْلُومًا فَقَدْ جَعَلْنَا لَوْلِيِّهِ سُلْطَانًا﴾ [الإسراء:33].

((Quiconque est tué injustement, alors Nous avons donné pouvoir à son proche parent.²¹)) El Isrâ' (Le Voyage Nocturne), v. 33.

Le troisième fondement est la raison. Le Qur'ên a aussi institué de la préserver. Allâh - qu'Il soit Très-Haut- a dit:

chrétien, du Dr 'Abd El Malik El Kouleyb, disponible sur le même site. ADLT.

²¹Proche parent: le plus proche héritier a le droit de réclamer au juge l'application de la loi du talion. Note mentionnée par Dr Hamidullah, auteur de *Le noble Coran et la traduction en langue française de ses sens*. ADLT.

﴿يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا إِنَّمَا الْخَمْرُ وَالْمَيْسِرُ وَالْأَنْصَابُ وَالْأَزْلَامُ رِجْسٌ
 مِنْ عَمَلِ الشَّيْطَانِ فَاجْتَنِبُوهُ لَعَلَّكُمْ تُفْلِحُونَ﴾ [المائدة:90].

((Ô les croyants! Le vin, le jeu de hasard, les pierres dressées, les flèches de divination ne sont qu'une abomination, œuvre du Diable. Écartez-vous en, afin que vous réussissiez.)) El Mè'ida (La Table Servie), v. 90. Et le Prophète -salut sur lui- a dit dans un hadith:

«كُلُّ مُسْكِرٍ حَرَامٌ، مَا أَسْكَرَ كَثِيرُهُ فَقَلِيلُهُ حَرَامٌ».

«Toute [boisson] enivrante est illicite. Quand celle-ci enivre [seulement] en grande dose, la petite dose est aussi illicite.»²² Et c'est en fait afin de préserver la raison qu'il est obligatoire d'appliquer la peine relative au buveur de vin.

Le quatrième fondement est celui du lignage. C'est pour également le conserver qu'Allâh a légiféré la peine propre à la fornication:

﴿الزَّانِيَةُ وَالزَّانِي فَاجْلِدُوا كُلَّ وَاحِدٍ مِنْهُمَا مِائَةَ جَلْدَةٍ﴾ [النور:2].

²²Rapporté avec ces termes par Ibn Mèdja, livre des boissons, recueil relatif aux grandes doses enivrantes, les petites en sont illicites, vol. 2, p. 1124, hadith n° 2392. La première partie de ce hadith «Toute boisson enivrante est illicite» est unanimement jugée authentique, d'après le hadith d'Aboû Moûcê; el Boukhârî, livre des conquêtes, recueil concernant l'expédition d'Aboû Moûcê et de Mou'èdh au Yémen avant le pèlerinage d'Adieu, vol. 5, p. 108; et Mouslim, livre des boissons, recueil relatif à la précision que toute boisson enivrante est vin et que tout vin est illicite, vol. 3, p. 1585, hadith n° 2001.

((La fornicatrice et le fornicateur, fouettez-les chacun de cent coups de fouet.)) An-Noûr (La Lumière), v. 2.

Le cinquième fondement est relatif à l'honneur. C'est pour le préserver qu'Allâh a légiféré de fouetter le diffamateur²³ de quatre-vingts coups de fouet:

﴿وَالَّذِينَ يَزُمُونَ الْمُحْصَنَاتِ ثُمَّ لَمْ يَأْتُوا بِأَرْبَعَةِ شُهَدَاءٍ فَاجْلِدُوهُمْ ثَمَانِينَ جَلْدَةً﴾ [النور:4].

((Et ceux qui lancent des accusations contre des femmes chastes sans produire par la suite quatre témoins, fouettez-les de quatre-vingts coup de fouet)) An-Noûr (La Lumière), v. 4.

Le sixième fondement se rapporte aux biens. C'est aussi dans le but de les sauvegarder qu'Allâh a légiféré de couper la main au voleur:

﴿وَالسَّارِقُ وَالسَّارِقَةُ فَاقْطَعُوا أَيْدِيَهُمَا جِزَاءً بِمَا كَسَبَا نَكَالًا مِنَ اللَّهِ﴾ [المائدة:38].

((Le voleur et la voleuse, à tous deux, coupez-leur la main, en punition de ce qu'ils ont acquis, et comme châtiment de la part d'Allâh.)) El Mê'ida (La Table Servie), v. 38.

²³La diffamation est « spécifiquement d'accuser autrui d'avoir commis la fornication. Que cette accusation soit explicite ou implicite.» Voir *Kitêb At-Te'rîfêt (Le livre des définitions)*, d'El Djourdjêni, à l'article *Qadhf*, p. 253. ADLT.

C'est alors ainsi qu'il devient évident que suivre le Qur'ân garantit certainement à la société de jouir de tous ses intérêts, tant intérieurs qu'extérieurs.

8. Concernant le huitième thème: Le problème de la tyrannie des mécréants envers les musulmans

Ce problème a été posé par les compagnons du Messager d'Allâh -prière et salut sur lui-, alors qu'il était encore présent parmi eux. Allâh - Puissant et Très-Haut- en a donné Lui-même la sentence (fetwa) dans Son Livre. Une fetwa par laquelle Il a solutionné ce problème.

En effet, quand les musulmans, le jour de la bataille d'Ouhoud, ont été sévèrement éprouvés, ils ont trouvé cela problématique: «Comment les idolâtres sont parvenus à avoir le dessus sur nous, alors que nous suivons la vérité, et eux suivent le faux?» Se sont-ils interrogés. Ainsi Allâh leur a

rendu Sa sentence²⁴ en leur disant:

﴿أَوْلَمَّا أَصَابَتْكُمْ مُصِيبَةٌ قَدْ أَصَبْتُمْ مِثْلَيْهَا قُلْتُمْ أَنَّى هَذَا قُلْ هُوَ مِنْ عِنْدِ أَنْفُسِكُمْ﴾ [آل عمران: 165]،

((Est-ce quand un malheur vous atteint —mais vous en avez jadis infligé le double— vous dites: «D'où vient cela?!» Réponds-leur: «Il vient de vous-mêmes!»)) Êl 'Imrân (La Famille d'Imran), v. 165; et Il a dit aussi:

﴿قُلْ هُوَ مِنْ عِنْدِ أَنْفُسِكُمْ﴾،

((Réponds-leur: «Il vient de vous-mêmes!»); Allâh a précisé cette information par Son dire:

﴿وَلَقَدْ صَدَقَكُمُ اللَّهُ وَعْدَهُ إِذْ تَحُسُّونَهُمْ بِإِذْنِهِ حَتَّى إِذَا فَشِلْتُمْ وَتَنَازَعْتُمْ فِي الْأَمْرِ وَعَصَيْتُمْ مِنْ بَعْدِ مَا أَرَاكُمْ مَا تُحِبُّونَ مِنْكُمْ مَنْ يُرِيدُ الدُّنْيَا وَمِنْكُمْ مَنْ يُرِيدُ الْآخِرَةَ ثُمَّ صَرَفَكُمْ عَنْهُمْ لِيَبْتَلِيَكُمْ﴾ [آل عمران: 152].

((Et certes, Allâh a tenu Sa promesse envers vous, quand par Sa permission vous les tuiez sans relâche, jusqu'au moment ou vous avez fléchi, où vous vous êtes disputés à propos de l'ordre donné, et vous avez désobéi après qu'Il vous eut montré (la victoire) que vous aimez! Il en était

²⁴Rapporté par ibn Abî Hêtim dans son Exègèse, n° 1822, à la sourate Êl 'Imrân, d'après El Hacèn El Başrî. C'est un hadith qui disposent de plusieurs co-arguments (*chawêhid*).

parmi vous qui désiraient la vie d'ici-bas et il en était parmi vous qui désiraient l'au-delà. Puis Il vous a fait reculer devant eux, afin de vous éprouver.)) Êl 'Imrân (La Famille d'Imran), v. 152.

Dans cette fetwa céleste, Allâh a précisé que la cause de la tyrannie des mécréants contre les musulmans [qui étaient avec le Prophète], venait d'eux-mêmes, qu'elle est due à leur faiblesse et leur dispute entre eux concernant l'ordre donné par le Prophète, et que certains lui ont désobéi tout en désirant [la jouissance] du bas monde. Cela revenait au fait que les lanceurs qui étaient installés au pied de la montagne et qui empêchaient les mécréants d'attaquer les musulmans de derrière, ont eu tout à coup envie d'obtenir du butin une fois les mécréants seront vaincus, ils ont alors abandonné l'ordre du Messager - sur lui la prière et le salut- [de garder leur place]. Cette [désobéissance] provenait ainsi de leur désir d'obtenir quelque bénéfice de ce bas-monde.²⁵

²⁵Tel qu'il a été rapporté dans le hadith d'El Barâ' Ibn 'Ëzib chez El Boukhârî, livre du djihad, recueil relatif à la détestation de la dispute et de se mélanger en guerre, et à la punition de celui qui désobéit à son chef, vol. 4, p. 26.

**9. Concernant le neuvième thème:
Le problème de la faiblesse des
musulmans en nombre et en équipement
par rapport aux mécréants**

En effet, Allâh -Puissant et Très-Haut- a précisé dans Son Livre le remède à ce problème. Il a mis en évidence que quand Il verra la sincérité émerger comme il se doit des cœurs de Ses serviteurs, Il leur accordera comme résultat de cette dernière de vaincre ceux qui sont plus forts qu'eux et d'avoir la suprématie sur eux.

C'est pourquoi, lorsque Allâh -Puissant et Très-Haut- a su que les partisans de l'Allégeance

d'Ar-Ridwên²⁶, étaient tout à fait sincères, —et Il leur a même rendu hommage pour leur sincérité dans Sa Parole:

﴿لَقَدْ رَضِيَ اللَّهُ عَنِ الْمُؤْمِنِينَ إِذْ يُبَايِعُونَكَ تَحْتَ الشَّجَرَةِ فَعَلِمَ مَا فِي قُلُوبِهِمْ﴾ [الفتح: 18].

((Allâh a très certainement agréé les croyants quand ils t'ont prêté le serment d'Allégeance sous l'arbre. Il a su ce qu'il y avait dans leurs cœurs)) El Feth (La Victoire Éclatante), v. 18—, Il a

²⁶L'Allégeance d'Ar-Ridwên est citée dans le Qur'ên, dans la sourate *El Feth* (La Victoire Éclatante), v. 19. Son nom Ar-Ridwên signifie *l'Agrément*, c'est-à-dire qu'Allâh a agréé les compagnons qui ont prêté le serment d'Allégeance au Prophète -sur lui le salut-. La biographie prophétique a enregistré que cette Allégeance était due à la suite de l'envoi du Prophète d'un émissaire: 'Outhmên Ibn 'Affên -qu'Allâh l'agréa-, auprès de Qouraych afin de les informer qu'il s'apprêtait avec ses compagnons à venir visiter La Kaaba, la sanctifier et rendre le culte à Allâh dans ses alentours; et qu'ils n'avaient aucunement l'intention d'y combattre qui se ce soit. 'Outhmên, une fois sur les lieux, et après un certains temps, une nouvelle, qui était fausse, parvint au Prophète l'informant que les mécréants mecquois l'ont tué. Le Messenger -sur lui le salut- rassembla donc ses compagnons afin d'aller en bataille contre les mécréants de la Mecque. Et ces derniers, en nombre de 1400 hommes, vinrent retrouver le Prophète dans un lieu appelé El Houdeybiya. Le serment d'Allégeance pour aller combattre avec lui fut ainsi conclu, et les versets à son sujet en furent révélés. Mais ce combat n'a pas eu lieu, car les nouvelles, cette-fois-ci vraies, sont parvenues au Prophète lui affirmant que 'Outhmên était vivant et sain et sauf... Lire l'histoire de l'Allégeance d'Ar-Ridwên dans *Le Nectar Cacheté*, pp. 465-468, éd., Daroussalam, Arabie Saoudite. ADLT.

clarifié que parmi les conséquences de cette sincérité²⁷ qu'Il les a rendus capables de faire ce qu'ils n'en pouvaient pas. Il a dit -Très-Haut soit-Il-:

﴿وَأُخْرَىٰ لَمْ تَعْدُوا عَلَيْهَا قَدْ أَحَاطَ اللَّهُ بِهَا﴾ [الفتح: 21].

((Il vous promet un autre butin²⁸ que vous ne seriez jamais capable de remporter et qu'Allâh a embrassé en Sa puissance)) El Feth (La Victoire Éclatante), v. 21. Allâh a ainsi déclaré de façon franche qu'ils en étaient incapables, mais que Lui en était par contre Puissant, et qu'Il leur a donné la capacité de l'emporter. Il a déterminé que [cette victoire] soit un butin pour eux, quand Il a su leur sincérité.

D'ailleurs c'est aussi pour cette raison, que lors de la bataille d'El Ahzêb, quand les mécréants ont fait un immense blocus militaire contre les

²⁷Lire à ce sujet mon article «La sincérité, l'essence des œuvres pieuses», disponible sur <http://markaz-al-jamaa.be/la-sincerite-lessnesse-des-oeuvres-pieuses/ADLT>.

²⁸Allusion ici faite à l'Ouverture (*feth*) de la Mecque. Or, les exégètes ont divergé sur la ville ou les terres à ouvrir à l'islam sous-entendues dans ce verset. Ainsi certains ont dit qu'il s'agissait de khaybar, d'autres ont affirmé que ce sont plutôt les terres romaines et persanes qui y sont désignées et d'autres savants ont soutenu qu'il s'agissait de la Mecque. Cette dernière allégation en est l'avis du grand exégète At-Tabarî qu'Allâh lui fasse miséricorde. Consulter les deux Exégèses d'At-Tabarî et d'Ibn Kathîr, à la sourate El Feth (La Victoire Éclatante), v. 21. ADLT.

musulmans, —mentionné dans Sa Parole -Très-Haut-:

﴿إِذْ جَاءُوكُم مِّنْ فَوْقِكُمْ وَمِنْ أَسْفَلَ مِنكُمْ وَإِذْ زَاغَتِ الْأَبْصَارُ
وَبَلَغَتِ الْقُلُوبُ الْحَنَاجِرَ وَتَظُنُّونَ بِاللَّهِ الظُّنُونَا • هُنَالِكَ ابْتُلِيَ
الْمُؤْمِنُونَ وَزُلْزِلُوا زِلْزَالًا شَدِيدًا﴾ [الأحزاب: 10-11].

((Quand ils vous vinrent d'en haut et d'en bas [de toutes parts], et que les regards étaient troublés, et les cœurs remontaient aux gorges, et vous faisiez sur Allâh toutes sortes de suppositions • Les croyants furent alors éprouvés et secoués d'une dure secousse.)) El Ahzêb (Les Coalisés), v. 10-11—, la sincérité envers Allâh et la foi forte en Lui étaient alors le remède très efficace à cette faiblesse et à ce blocus militaire. Allâh -Très-Haut- a dit de ce fait:

﴿وَلَمَّا رَأَى الْمُؤْمِنُونَ الْأَحْزَابَ قَالُوا هَذَا مَا وَعَدَنَا اللَّهُ وَرَسُولُهُ
وَصَدَقَ اللَّهُ وَرَسُولُهُ وَمَا زَادَهُمْ إِلَّا إِيمَانًا وَتَسْلِيمًا﴾ [الأحزاب: 22].

((Et quand les croyants virent les coalisés, ils dirent: «Voilà ce qu'Allâh et Son Messager nous avaient promis; et Allâh et Son Messager disaient la vérité.» Et cela ne fit que croître leur foi et leur soumission.)) El Ahzêb (Les Coalisés), v. 22.

Et il fut alors des conséquence de cette sincérité, ce que Allâh a mentionné par Son dire:

﴿وَرَدَّ اللَّهُ الَّذِينَ كَفَرُوا بِعَيْظِهِمْ لَمْ يَنَالُوا خَيْرًا وَكَفَى اللَّهُ الْمُؤْمِنِينَ
الْقِتَالَ وَكَانَ اللَّهُ قَوِيًّا عَزِيمًا • وَأَنْزَلَ الَّذِينَ ظَاهَرُوهُمْ مِنْ أَهْلِ
الْكِتَابِ مِنْ صَيَاصِيهِمْ وَقَذَفَ فِي قُلُوبِهِمُ الرُّعْبَ فَرِيقًا تَقْتُلُونَ
وَتَأْسِرُونَ فَرِيقًا • وَأَوْرَثَكُم أَرْضَهُمْ وَدِيَارَهُمْ وَأَرْضًا لَمْ تَطَّوُّوهَا وَكَانَ
اللَّهُ عَلَى كُلِّ شَيْءٍ قَدِيرًا﴾ [الأحزاب: 25-27].

((Et Allâh a renvoyé, avec leur rage, les infidèles sans qu'ils n'aient obtenu aucun bien, et Allâh a épargné aux croyants le combat. Allâh est Fort et Puissant. • Et Il a fait descendre de leurs forteresses ceux des gens du Livre qui les avaient soutenus [les coalisés], et Il a jeté l'effroi dans leurs cœurs; un groupe d'entre eux vous tuiez, et un groupe vous faisiez prisonniers. • Et Il vous a fait hériter leur terre, leurs demeures, leurs biens, et aussi une terre que vous n'avez point foulée. Et Allâh est Omnipotent.)) El Ahzèb (Les Coalisés), v. 25-27.

[Cette force] avec laquelle Allâh les a fait triompher, ils ne la pensaient pas; c'était en fait des Anges et du vent:

﴿يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا اذْكُرُوا نِعْمَةَ اللَّهِ عَلَيْكُمْ إِذْ جَاءَتْكُمْ جُنُودٌ
فَأَرْسَلْنَا عَلَيْهِمْ رِيحًا وَجُنُودًا لَمْ تَرَوْهَا﴾ [الأحزاب: 9].

((Ô vous qui croyez! Rappelez-vous le bienfait d'Allâh sur vous, quand des troupes vous sont

venues et que Nous avons envoyé contre elles un vent et des troupes que vous n'avez pas vues.) El Ahzèb (Les Coalisés), v. 9.

C'est pourquoi parmi les preuves de la vérité de **la religion musulmane**, c'est que le petit groupe de musulmans, en nombre réduit et faible, mais qui s'y attache à **l'islam**, parvient à vaincre un groupe mécréant plus nombreux et plus fort:

﴿كَمْ مِنْ فِئَةٍ قَلِيلَةٍ غَلَبَتْ فِئَةً كَثِيرَةً بِإِذْنِ اللَّهِ وَاللَّهُ مَعَ الصَّابِرِينَ﴾

[البقرة:249].

((Combien de fois une troupe peu nombreuse a, par la grâce d'Allâh, vaincu une troupe très nombreuse! Et Allâh est avec les endurants.)) El Baqara (La Vache), v. 249.

D'ailleurs, c'est pour cela qu'Allâh -Très-Haut- a donné à la bataille de Badr les noms de *Signe*, de *Preuve éclatante* et de *Discernement*. Car ils renseignent sur l'authenticité ou la vérité de la **religion musulmane**. Allâh a dit:

﴿قَدْ كَانَ لَكُمْ آيَةٌ فِي فِئَتَيْنِ الْتَمَتَا فِئَةٌ تُقَاتِلُ فِي سَبِيلِ اللَّهِ وَأُخْرَى

كَافِرَةٌ﴾ [آل عمران:13]،

((Il y eut déjà pour vous un signe dans ces deux troupes qui s'affrontèrent: l'une combattait dans le sentier d'Allâh; et l'autre, était mécréante.)) Êl 'Imrân (La Famille d'Imran), v. 13. Cette bataille

fut celle du jour de Badr. Et Il a dit aussi Très-Haut soit-Il:

﴿إِنْ كُنْتُمْ آمَنْتُمْ بِاللَّهِ وَمَا أَنْزَلْنَا عَلَىٰ عَبْدِنَا يَوْمَ الْفُرْقَانِ﴾
[الأنفال: 41].

((Si vous croyez en Allâh et en ce que Nous avons fait descendre sur Notre serviteur, le jour du Discernement)) El Anfêl (La Butin), v. 41, ceci fut au jour de Badr; et Il a dit:

﴿لِيَهْلِكَ مَنْ هَلَكَ عَن بَيِّنَةٍ﴾ [الأنفال: 42].

((pour que sur preuve, pérît celui qui devait périr)) El Anfêl (La Butin), v. 42; cela fut également au jour de Badr, d'après la vérification de certains oulémas.

Sans aucun doute, la victoire du groupe croyant, mais réduit et faible, qu'il emporte sur le groupe mécréant, nombreux et fort, est une preuve que ce groupe de croyants suit la vérité; et que c'est bien Allâh qui lui a accordé le triomphe, tel qu'Il a dit lors de la bataille de Badr:

﴿وَلَقَدْ نَصَرَكُمُ اللَّهُ بِبَدْرٍ وَأَنْتُمْ أَذِلَّةٌ﴾ [آل عمران: 123].

((Allâh vous a donné la victoire, à Badr, alors que vous étiez humiliés.)) Êl 'Imrân (La Famille d'Imran), v. 123; et Il a aussi dit:

﴿إِذْ يُوحِي رَبُّكَ إِلَى الْمَلَائِكَةِ أَنْيَّ مَعَكُمْ فَثَبَّتُوا الَّذِينَ آمَنُوا سَأَلْتَنِي

فِي قُلُوبِ الَّذِينَ كَفَرُوا الرُّعْبَ ﴿ [الأَنْفَال:12].

((Et ton Seigneur révéla aux Anges: «Je suis avec vous: affermissez donc les croyants. Je vais jeter l'effroi dans les cœurs des mécréants.»)) El Anfêl (La Butin), v. 12. Et les croyants sont ceux auxquels Allâh a promis de leur accorder la victoire, et dont Allâh -Très-Haut- a précisé leurs caractéristiques par lesquelles Il les distingue des autres. Il a dit:

﴿وَلَيَنْصُرَنَّ اللَّهُ مَنْ يَنْصُرُهُ إِنَّ اللَّهَ لَقَوِيٌّ عَزِيزٌ﴾ [الحج:40].

((Allâh soutient, certes, ceux qui soutiennent (Sa religion). Allâh est assurément Fort et Puissant)) El Hedj (Le Pèlerinage), v. 40.

Ensuite Il les a distingués des autres par leurs attributs dans sa Parole:

﴿الَّذِينَ إِِنْ مَكَّنَّاهُمْ فِي الْأَرْضِ أَقَامُوا الصَّلَاةَ وَآتَوُا الزَّكَاةَ وَأَمَرُوا بِالْمَعْرُوفِ وَنَهَوْا عَنِ الْمُنْكَرِ وَلِلَّهِ عَاقِبَةُ الْأُمُورِ﴾ [الحج:41].

((Ceux qui, si Nous leur donnons la puissance sur terre, accomplissent la salat (prière), acquittent la zakât, ordonnent le convenable et interdisent le blâmable. Cependant, l'issue finale de toute chose appartient à Allâh.)) El Hedj (Le Pèlerinage), v. 41.

Ce traitement que nous avons indiqué plus haut qu'il fut le remède au blocus militaire [le jour

des Coalisés], Allâh -Très-Haut- l'a également mentionné, dans la sourate *Les Hypocrites*, comme remède au blocus économique; cela dans Sa Parole -Très-Haut soit-II-:

﴿هُمُ الَّذِينَ يَقُولُونَ لَا تُنْفِقُوا عَلَيَّ مِنْ عِنْدَ رَسُولِ اللَّهِ حَتَّى يَنْفَضُوا﴾ [المنافقون:7].

((Ceux sont eux qui disent: «Ne dépensez point pour ceux qui sont auprès du Messager d'Allâh, afin qu'ils se dispersent».)) El Mounêfiqûn (*Les Hypocrites*), v. 41. Cette stratégie que les hypocrites ont voulu mettre en route, est très typiquement un embargo économique. Allâh a dans le même verset évoqué que son traitement consiste dans la foi en lui et dans le fait de s'orienter sincèrement vers Lui, -Puissant et Très-Haut soit-II-. Il a dit:

﴿وَلِلَّهِ خَزَائِنُ السَّمَوَاتِ وَالْأَرْضِ وَلَكِنَّ الْمُنَافِقِينَ لَا يَفْقَهُونَ﴾ [المنافقون:7].

((Et c'est à Allâh qu'appartiennent les trésors des cieux et de la terre, mais les hypocrites ne comprennent pas.)) El Mounêfiqûn (*Les Hypocrites*), v. 41. Cela parce qu'en fait Celui qui détient les trésors des cieux et des terres, n'égare certainement pas celui qui recourt à Lui tout en étant obéissant:

﴿وَمَنْ يَتَّقِ اللَّهَ يَجْعَلْ لَهُ مَخْرَجًا • وَيَرْزُقْهُ مِنْ حَيْثُ لَا يَحْتَسِبُ وَمَنْ يَتَوَكَّلْ عَلَى اللَّهِ فَهُوَ حَسْبُهُ﴾ [الطلاق: 2-3].

((Et quiconque craint Allâh, Il lui donnera une issue favorable, • et lui accordera Ses dons [par des moyens] sur lesquels il ne comptait pas.)) At-Talâq (Le Divorce), v. 2-3. Et Il a également mis cela en évidence par Son dire:

﴿وَإِنْ خِفْتُمْ عَيْلَةً فَسَوْفَ يُغْنِيكُمُ اللَّهُ مِنْ فَضْلِهِ إِنْ شَاءَ﴾ [التوبة: 28].

((Et si vous redoutez une pénurie, Allâh vous enrichira, s'Il veut, de par Sa grâce.)) At-Tewba (Le Repentir), v. 28.

10. Concernant le dixième thème: Le problème de la divergence des cœurs

Allâh a mis en évidence, dans la sourate *El Hachr*, que la cause de cette divergence est le manque de raison:

﴿تَحْسَبُهُمْ جَمِيعًا وَقُلُوبُهُمْ شَتَّى﴾

((Tu les crois unis, alors que leurs cœurs sont divisés)), puis Il en a précisé la cause en disant:

﴿ذَلِكَ بِأَنَّهُمْ قَوْمٌ لَا يَعْقِلُونَ﴾ [الحشر: 14].

((C'est qu'ils sont des gens qui ne raisonnent pas.)) *El Hachr* (L'Exode), v. 14.

Or le remède à la faiblesse de la raison est de l'illuminer par le suivi de la lumière de la Révélation²⁹. Car la Révélation oriente vers les intérêts que la raison ne peut atteindre. Allâh - Très-Haut soit-Il- a dit:

﴿أَوْمَنْ كَانَ مَيِّتًا فَأَحْيَيْنَاهُ وَجَعَلْنَا لَهُ نُورًا يَمْشِي بِهِ فِي النَّاسِ كَمَنْ

مَثَلُهُ فِي الظُّلُمَاتِ لَيْسَ بِخَارِجٍ مِنْهَا﴾ [الأنعام: 122].

((Ets-ce que celui qui était mort³⁰ et que Nous avons ramené à la vie et à qui Nous avons assigné une lumière grâce à laquelle il marche parmi les gens, est pareil à celui qui est dans les ténèbres sans pouvoir en sortir?)) El An'êm (Les Bestiaux), v. 122.

Allâh a donc indiqué dans ce verset que la lumière de la foi réanime celui qui était mort, et lui éclaire le chemin qu'il emprunte. Allâh -qu'Il soit Très-Haut- a dit aussi:

²⁹Dans la conception des Gens de la Sounna, le terme de Révélation recouvre en même temps le Qur'ên et la Sounna. L'argument en est, entre autres, le dire du Prophète -sur lui le salut- :«**Certes, on m'a accordé le Qur'ên, et avec lui, son semblable.**» Hadith rapporté par Aboû Dêwoud, n° 4604. Avec aussi la Parole d'Allâh -Très-Haut- au sujet de Son Prophète -sur lui le salut- ((**et il ne prononce rien sous l'effet de la passion• ce n'est rien d'autre qu'une Révélation inspirée**)) An-Nedjm (L'Étoile), v. 3-4. ADLT.

³⁰Mort s'entend ici au sens figuré. Allusion est faite aux mécréants qui refusent la Lumière du Qur'ên. Voir *Le Noble Coran et la traduction en langue française de ses sens*, Hamidullah. ADLT.

﴿اللَّهُ وَلِيُّ الَّذِينَ آمَنُوا يُخْرِجُهُم مِّنَ الظُّلُمَاتِ إِلَى النُّورِ﴾
[البقرة: 257]،

((Allâh est le défenseur de ceux qui ont la foi: Il les fait sortir des ténèbres à la lumière.)) El Baqara (La Vache), v. 257; et Il a aussi dit:

﴿أَفَمَن يَمْشِي مُكِبًّا عَلَىٰ وَجْهِهِ أَهْدَىٰ أَمَّن يَمْشِي سَوِيًّا عَلَىٰ صِرَاطٍ مُّسْتَقِيمٍ﴾ [المالك: 22].

((Qui est donc mieux guidé? Est-ce celui qui marche face contre terre ou celui qui marche redressé sur un chemin droit?)) El Moulk (La Royauté), v. 22, ainsi que d'autres versets dans ce sens.

En somme, les intérêts humains qui organisent le bas-monde se répertorient sous trois types:

Le premier type: C'est de repousser les corruptions. Celui-ci est connu chez les spécialistes des fondements par le nom de *nécessités*. Il s'agit de refouler toute nuisance contrevenant aux six fondements susmentionnés; je veux dire: **la religion**, la vie humaine, la raison, le lignage, l'honneur et les biens.

Le deuxième type: C'est d'attirer les intérêts. Ce type est réputé chez les spécialistes des fondements par le nom de *besoins*. Il en est de

ses branches les ventes, selon le dire [de certains savants], les locations, ainsi que l'ensemble des intérêts que les membres de la société s'échangent de manière religieusement légale.

Le troisième type: Il s'agit d'adopter des caractères louables, et de s'adapter aux bonnes mœurs. Ce type est connu chez les fondamentalistes par le nom de *bonifications* ou de *complémentarités*. Font partie de ses branches: les qualités de la saine nature, tel que de laisser grandir la barbe, de se tailler la moustache, etc. Et il en est également de ses branches: l'interdiction des choses abjectes, et l'obligation de dépenser sur les parents qui sont pauvres.

Enfin, tous ces intérêts, il n'y a pas parmi eux un que l'on doit préserver de la manière la plus rigoureuse, et par les moyens sages et sains, que celui de **la religion musulmane**. Allâh -Tout-Puissant- dit:

﴿الر كِتَابٌ أُحْكِمَتْ آيَاتُهُ ثُمَّ فُصِّلَتْ مِنْ لَدُنْ حَكِيمٍ خَبِيرٍ﴾

[هود:1].

((Alif, Lêm, Râ. C'est un Livre dont les versets sont parfaits en style et en sens, émanant d'un Sage, parfaitement Connaisseur.)) Hoûd, v. 1.

*Et qu'Allâh prie sur Mouhammed, et sur sa famille
et tous ses compagnons!*

Table

Préface.....	04
Introduction.....	08
Dix thèmes prouvant la perfection de l'islam.....	10
Concernant le 1 ^{er} thème: L'unicité.....	12
Le 1 ^{er} type d'unicité.....	12
Le 2 ^{ième} type d'unicité.....	15
Le 3 ^{ième} type d'unicité.....	17
Le 1 ^{er} fondement du 3 ^{ième} type.....	17
Le 2 ^{ième} fondement du 3 ^{ième} type.....	17
Concernant le 2 ^{ième} thème: L'exhortation.....	20
Concernant le 3 ^{ième} thème: La différence entre les	

bonnes et mauvaises œuvres.....	26
Les bonnes œuvres exigent trois conditions:	
La première condition.....	26
La deuxième condition.....	27
On n'est pas libre d'adorer ce qu'on veut: Note de l'auteur de la traduction.....	28
La troisième condition.....	29
Concernant le 4 ^{ième} thème: Se référer à un régime autre que celui de la noble charia.....	31
Concernant le 5 ^{ième} thème: Les circonstances du vivre-ensemble.....	37
Le comportement à avoir avec les non-musulmans: Note de l'auteur de la traduction...	44
Concernant le 6 ^{ième} thème: L'économie.....	48
Les fondements de l'économie selon le Qur'ên:	
Le premier fondement.....	48
Le second fondement.....	48
Concernant le 7 ^{ième} thème: La politique.....	51
La politique intérieure et extérieure.....	51
Deux fondements pour la politique extérieure...	51
Six fondements pour la politique intérieure.....	53
La liberté de conscience! Note de l'auteur de la traduction.....	54
Concernant le 8 ^{ième} thème: Le problème de la tyrannie des mécréants envers les musulmans...	59
Concernant le 9 ^{ième} thème: Le problème de la faiblesse des musulmans en nombre et en équipement par rapport aux mécréants.....	62

Concernant le 10^{ème} thème: Le problème de la
divergence des cœurs.....71
Les intérêts humains se rapportent tous à trois
types.....73